

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 23 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint Sernin du Bois- 71200 SAINT SERIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Jean GIRARDON, Mme Christiane MATHOS, M. Frédéric MARASCIA
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme MATRAY (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. PINTO (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme REYES (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Philippe PRIET

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	3
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	4
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 05 octobre 2023.....	4
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	5
3. Mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat pour les agents communautaires	5
4. Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel.....	5
5. Avenant à la convention Ingénierie et Supports techniques des services numériques.....	6
II – QUESTIONS FINANCIERES	6
1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	6
2. Mise à jour des AP/CP	6
3. Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative	6
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 - Budgets Principal, ZA Coriolis et Zones d'aménagement économiques et commerciales	6
5. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier	6
6. Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations	6
7. Rapport d'orientation budgétaire.....	9
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19
1. Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer au marché de maîtrise d'oeuvre.....	19
2. Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer aux marchés de travaux	19
3. Technopôle hub&go - Approbation de l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée	19
4. Convention d'objectifs CUCM et Nuclear Valley	22
5. Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs	23
6. CIRY-LE-NOBLE - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°542 à SNCF Réseau - Ancien bâtiment Agri Sud Est.....	24
7. LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°392 et n°393 pour implantation d'activités économiques	25
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	26
1. Signature avec la SPL Sud Bourgogne THD d'une convention de remboursement.....	26
2. Cession de l'exposition "La Commune, Le Creusot, 1871"	26
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	28
1. Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.....	28
2. Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2202102PRP	29
3. Usine de Torcy - Convention de gestion des communs SMET71	29
VII - PROXIMITE	31
1. Transport urbain : règlement du réseau de transports urbains monRéZO avec effet au 1er janvier 2024	31
2. Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux	31

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Philippe PRIET est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous sommes réunis ce soir pour notre conseil communautaire, qui, traditionnellement en novembre ouvre le cycle budgétaire pour l'année suivante. Ainsi, ce soir nous aurons à débattre des orientations budgétaires pour 2024.

Avant d'aborder ce sujet, en quelques mots, je souhaite souligner l'une des toutes premières délibérations que nous allons examiner qui est la mise en place de la prime pouvoir d'achat pour les agents de la CUCM. C'est un sujet d'actualité, comme vous le savez, puisque cette prime pouvoir d'achat est un dispositif mis en place de façon automatique pour la fonction publique de l'Etat et la fonction publique hospitalière. Et il a été donné la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de mettre en place également cette prime pouvoir d'achat, soit en appliquant les modalités telles qu'elles sont dans la fonction publique d'Etat, soit alors en faisant sur le fond et sur la forme une différence, c'est à dire à la fois sur les tranches et à la fois sur les montants. Ce soir, je vais donc être amené à vous proposer d'adopter le dispositif pour nos collaboratrices et nos collaborateurs de la Communauté Urbaine, en mettant en place le cadre prévu par le décret et en adoptant les montants maximums autorisés pour chaque tranche de revenus.

En effet, il faut avoir conscience - et nous avons conscience - que l'inflation pèse sur les familles et que nos agents publics n'échappent pas à cette contrainte. Ainsi, la mise en place de cette prime, et son versement dès le mois de décembre (puisque là aussi nous pouvons soit l'appliquer en décembre soit en janvier soit jusqu'en juin mais nous avons souhaité la mettre en place dès le mois de décembre), est un geste qu'il me paraît juste de vous proposer pour marquer notre reconnaissance à l'égard de celles et ceux qui mettent en œuvre les services publics du quotidien. Et cette proposition, elle est rendue possible par notre saine gestion de la collectivité et par le maintien de nos capacités d'agir, malgré une conjoncture qui a été troublée dès le début du mandat - et je ne reviens pas sur tout ce que nous avons subi depuis le début du mandat et tout au long de ces années, Covid, crise énergétique, bref la totale et on n'est pas au bout à mon avis quand on voit la situation aujourd'hui telle qu'elle est dans le monde.

J'ai ainsi pu faire part de cette proposition aux représentants du personnel au cours d'un échange la semaine dernière et, croyez -moi, ils l'ont apprécié à sa juste valeur. De notre côté, c'est aussi une occasion d'adresser nos remerciements à ces femmes et à ces hommes qui agissent au quotidien à nos côtés pour le service public.

Je le disais cela est possible à l'égard de la situation de nos finances et le débat d'orientation budgétaire que nous allons avoir ce soir va le démontrer une nouvelle fois. Une nouvelle fois, parce que les incertitudes qui font notre quotidien, malgré un Etat qui, même s'il l'exprime par les mots, ne reconnaît pas par les actes l'utilité du service public et le rend chaque fois plus fragile. Malgré tout cela nous maintenons le cap. Ce cap, c'est celui de la maîtrise de notre fonctionnement et celui de l'ambition toujours réaffirmée pour nos projets porteurs de développement et d'amélioration de la qualité de vie. C'est ainsi que 24M sont mobilisés sur le budget principal et, si on ajoute les budgets annexes, ce n'est pas moins de 42M qui seront proposés lors du vote du budget au mois de décembre. Cela est conforme à la trajectoire de notre approche pluriannuelle et à la réalisation de notre projet de mandat. Cela est conforme à la volonté que notre territoire de tous les possibles soit au rendez-vous des défis écologiques, sociaux, économiques, numériques d'aujourd'hui et de demain. Cela est conforme également à notre engagement pour le territoire et ses habitants.

Je laisserai bien entendu tout à l'heure, dans quelques instants, le premier vice-président présenter le contenu de ce débat d'orientation budgétaire. Et puis, je profite de ce propos liminaire également pour vous indiquer que j'ai eu des échanges et des rencontres majeures, on peut les qualifier comme ça, pour notre territoire au cours des semaines écoulées. Il en est ainsi de mes entretiens à la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles pour identifier les voies

et les moyens de renforcer notre capacité à bénéficier des financements européens. Et nous savons qu'en matière de consommation des crédits européens, la France n'est pas très bonne élève comparée à ses voisins. Ça, c'est une réalité. Il en est également ainsi de mes échanges avec plusieurs industriels locaux ainsi que des prospects économiques d'autres régions et de l'international pour des projets à venir sur l'ensemble du territoire, porteurs de créations d'emploi. Il en est ainsi de mon échange avec le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, à l'occasion de la démolition de la centrale Lucy à Montceau, qui a été un événement spectaculaire pour ceux qui ont pu y assister, pour attirer son attention bien entendu sur les enjeux de reconversion du site, et nous avançons sur ce sujet-là, croyez -moi, de manière significative, mais aussi de ce qui nous paraît crucial : le développement de la desserte TGV. En matière d'attractivité, nous savons que c'est un outil et un levier essentiel. Et je continuerai de le faire pour votre information puisque j'ai des rendez-vous qui sont calés avec le Ministère de l'Industrie, avec le Ministère des Transports et avec Matignon dans les semaines et les mois qui viennent pour aborder ces sujets qui sont des sujets, encore une fois, essentiels. Car quand on parle de réindustrialisation sur des territoires comme les nôtres, bien entendu il faut des leviers financiers pour les entreprises, c'est une évidence et il y a des plans pour ça - je pense à France 2030- mais en dehors de ça il faut créer l'attractivité.

L'attractivité, elle, passe par les services publics et je crois que, à la fois dans les communes et à la Communauté Urbaine, nous faisons le maximum pour créer du service public en termes d'infrastructures, par les réseaux bien entendu et je pense notamment aux réseaux connectés à la fibre, mais aussi tout ce qui permet de venir et de partir facilement du territoire. Et c'est en cela que la desserte TGV, bien entendu TER aussi, mais ça ne dépend là pas directement de l'Etat, ça dépend de la SNCF, ça dépend des régions et là-dessus aussi nous y travaillons bien entendu, même si ça peut être compliqué à certains moments. Et en tout cas la desserte TGV, elle, est cruciale pour le développement de notre territoire, car les emplois sont là, les emplois vont continuer d'arriver - nous l'espérons - s'il n'y a pas de catastrophe - en tout cas les prévisions le laisse percevoir de manière très significative, mais nous devons être accompagnés par l'Etat sur tout ce qui est attractivité en matière de déplacement. Voilà ce que je souhaitais vous dire simplement.

Peut-être en conclusion, dire aussi que mes interventions cette semaine, je les ai portées auprès d'acteurs majeurs de la transformation digitale, ça aussi c'est un facteur indiscutable pour pouvoir se développer de manière à positionner la Communauté Urbaine comme un porteur de projets et d'opportunités en matière de numérique au croisement de l'ensemble des compétences que nous portons au quotidien.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais dire en préambule à l'examen de nos délibérations. Nous allons maintenant les examiner, bien entendu en vous remerciant de votre attention et puis en remerciant la maire de Saint Sernin de son accueil dans cette très belle salle où, pour l'instant, il ne fait pas trop froid - j'espère que ça sera comme ça jusqu'au bout, mais je ne le garantis pas bien entendu - mais ça serait dans une autre salle dans une autre commune, ce serait pareil. Merci en tout cas de cet accueil.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 05 octobre 2023

M. le Président. - Voilà je vous invite maintenant à balayer l'ordre du jour en commençant comme nous le faisons d'habitude par l'adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 5 octobre dernier. Est ce qu'il y a des remarques avant adoption ? Je n'en vois pas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Je vous remercie, c'est adopté.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 05 octobre 2023

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 05 octobre 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions dont nous devons prendre acte. Est ce qu'il y a des questions avant que nous prenions acte ? Pas de question, je considère que nous prenons acte collectivement des décisions. Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Prise d'acte.

3. Mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat pour les agents communautaires

M. le Président.- La mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat ; je ne vais pas redire ce que j'ai dit en préambule. Vous avez les tranches, vous avez les montants. Comme je l'ai dit ce sont les montants maximums qui seront appliqués dès le premier décembre. Donc vous voyez qu'elles s'échelonnent de 300 euros jusqu'à 800 euros en fonction des ressources. Je précise qu'une grande majorité d'agents vont la percevoir. Certains ne la percevront pas parce qu'ils dépassent des seuils et des tranches, il faut être supérieur à 39000 euros de revenus, mais sinon la grande majorité des agents vont la percevoir, comme je le disais. C'est un coût pour la Communauté Urbaine de 180 000 euros brut pour 362 agents. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie pour les agents.

Mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat pour les agents communautaires

Le conseil décide :

- *De mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents communautaires éligibles*
- *D'appliquer les plafonds de prime du barème de rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ;*
- *De procéder au versement en une seule fois sur la paie de décembre 2023 ;*
- *D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à l'instauration et à au versement de la prime pouvoir d'achat.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel

M. le Président.- Ensuite, nous avons un rapport qui concerne le rapport annuel de la SPL d'aménagement de l'agglomération de Dijon dont nous sommes également adhérents, la SPLAAD. Il s'agit juste d'en prendre acte. Nous en prenons acte ? Je vous remercie.

Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.*

Observations : Prise d'acte.

5. Avenant à la convention Ingénierie et Supports techniques des services numériques

M. le Président.- Un avenant à la convention ingénierie et support technique des services numériques, Est ce qu'il y a des questions quand même là-dessus ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Je vous remercie.

Avenant à la convention Ingénierie et Supports techniques des services numériques

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet d'avenant à la convention INGENIERIE et SUPPORTS TECHNIQUES DES SERVICES NUMERIQUES ;*

- *D'autoriser le président à signer la convention, dont le projet est joint en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

2. Mise à jour des AP/CP

3. Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 - Budgets Principal, ZA Coriolis et Zones d'aménagement économiques et commerciales

5. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

6. Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations

M. le Président.- Nous abordons maintenant la partie la plus conséquente de notre conseil avec les questions financières. Je vais demander donc au premier vice-président Daniel MEUNIER de nous présenter les rapports de 1 à 6 et puis après on fera une pause. Je mettrai bien entendu aux voix. Eventuellement la parole vous sera donnée et ensuite nous mettrons aux voix ces 6 délibérations avant la présentation du débat d'orientation budgétaire. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Monsieur le Président. Donc première délibération qui est une décision modificative au budget principal. Il s'agit là d'une décision modificative qui, en fonctionnement correspond à la régularisation de charges et de produits qui ont été rattachés à tort à l'exercice et en investissements à 3 ajustements : l'un qui est lié à une AP/CP à l'aide à la pierre, un autre pour des produits de cession dans le cadre de transferts de terrain à notre nouveau budget - un budget très récent - budget zones d'aménagement économiques et commerciales - et puis enfin des écritures qui sont des

écritures d'ordre équilibrées dans le cadre de régularisations comptables. Pour que vous ayez plus de précisions, ces régularisations comptables interviennent dans le cadre de l'important projet du Technopôle. Vous savez que nous avons eu quelques retards, nous avons été obligés de faire des avances, mais nous ne pouvons, sur ces avances, toucher ni la TVA, ni le FCTVA. Donc on ne pourra les toucher que lorsque nous ferons réellement les versements, donc sur le prochain budget.

Mise à jour des AP/CP, tout simplement une note qui vient totalement à l'aplomb de la précédente avec la mise à jour relative à l'ajustement de l'AP/CP aide à la pierre. Vous avez de fait signalé en rouge dans la note l'augmentation des crédits de paiement dans cette autorisation de programme. C'est une autorisation de programme qui tient compte bien entendu de l'évolution des opérations, celles-ci portées à un montant de 995 000 euros avec, et vous l'avez constaté dans le tableau, une diminution sur 2025. Le tableau reprend un récapitulatif de toutes les autorisations de paiement à chaque fois qu'effectivement nous faisons un changement dans ces autorisations, dans ces AP/CP, nous vous adressons un tableau récapitulatif afin que vous ayez en tête et sous les yeux la précision concernant toutes les AP/CP en cours.

Un vote d'une décision modificative au budget ZAEC. Là aussi c'est un enchaînement et c'est à l'aplomb de la DM que je viens de vous présenter. C'est une décision modificative qui concerne un transfert de terrain pour la zone d'aménagement économique et commerciale de l'Essertot à Sanvignes et de Jeanne Rose sur Montchanin. Ceci pour un budget de 51 430 euros. Budget qui est équilibré, vous vous en doutez bien, en recettes et en dépenses.

Un point sur la nomenclature budgétaire comptable M 57. Vous savez que c'est une nomenclature qui interviendra au premier janvier 2024. Ce référentiel budgétaire comptable M 57, c'est une instruction je dirais assez récente dans laquelle, petit à petit, les différentes collectivités vont entrer. On a mis en exergue le fait qu'elle facilite les interactions budgétaires entre les différentes strates de collectivités. Ça permet d'harmoniser en même temps les nomenclatures. Ça présente aussi un intérêt au travers de la transversalité nous permettant de sécuriser des comptes sincères et réguliers ; des contrôles qui de ce fait seront facilités donc et à terme, peut-être, refléter une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière de la collectivité et puis une sincérité aussi dans les résultats à la clôture des exercices. C'est un outil technique qui est présenté comme un bon contributeur au calcul du coût des actions et des services et puis aussi, et ça c'est important parce qu'on en a tous besoin, quand on est élu, à l'évaluation de la performance collective. En tout état de cause cette généralisation de la M 57 est prévue au premier janvier 2024 et viendra se substituer à la nomenclature M 14 que nous utilisons depuis. Il nous faut donc valider cette évolution tant pour le budget principal que pour les budgets annexes Coriolis et Zone d'aménagement économique et commerciale.

Point suivant, l'adoption du règlement budgétaire et financier. Vous vous doutez bien que le passage à la M57 est assorti d'un nouveau règlement budgétaire et financier qu'il nous conviendra ce soir d'accepter. Vous y retrouvez les modalités de gestion et de procédures concernant les AP/CP. Vous y retrouvez celles qui sont liées à la formation, au conseil et puis les principes généraux sur l'exécution budgétaire, les modalités de gestion des dépenses et recettes, et les opérations de fin d'exercice et de gestion spécifique. On aura aussi, je vous le dis tout de suite, régulièrement à valider les mises à jour de ce règlement.

Le point suivant, les durées d'amortissement des immobilisations au budget principal. Bon est-il bien utile de revenir sur la notion d'amortissement qui permet de faire figurer toujours à notre actif la valeur réelle des immobilisations dans le temps pour *in fine* évaluer la charge indispensable au remplacement. Donc les durées d'amortissement, vous savez quelles sont fixées par l'assemblée délibérante sauf pour les frais d'études et de documents d'urbanisme qui ne peuvent excéder 10 ans, les frais d'études non suivi de réalisation pour un maximum de 5 ans et puis les subventions d'équipement parce qu'elles ont des durées maximales codifiées en fonction de leur nature. Pour tout le reste,

ces durées d'amortissement correspondent tout simplement à leur durée probable d'utilisation. Voilà en gros présentés ces notes concernant les modifications budgétaires et financières.

M. le Président.- Merci. Alors, est ce qu'il y a des prises de parole sur l'une ou l'autre de ces délibérations avant mise aux voix ? Non je n'en vois pas.

Alors sur la première, qui est donc le vote d'une décision modificative. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Une ? Je sais plus si vous aviez un pouvoir ou pas ? Oui vous avez un pouvoir donc 2. Deux personnes. C'était abstention, je ne sais plus ? Non, c'était contre. 2 contres. Je ne sais plus si j'avais des abstentions ou contre. Donc 2 contre. Pour ? Je vous remercie.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

M. le Président.- Mise à jour des AP/CP, je considère que c'est le même vote ? Je me retourne vers M. LANDRE. Même vote ? Non. Alors je mets aux voix donc. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Donc là c'est unanimité, je vous remercie.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des montants de crédits de paiement pour l'autorisation de programme aide à la pierre ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Les budgets annexes, vote là aussi d'une décision modificative. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? oui 2 contre. Pour ? Adopté.

Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, telle que retracée dans le tableau joint en annexe ;*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- La nomenclature budgétaire M 57. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 - Budgets Principal, ZA Coriolis et Zones d'aménagement économiques et commerciales

Le conseil décide :

- *D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal et les budgets annexes ZA Coriolis et ZAEC.*

- *D'autoriser Monsieur le Président de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération*
Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Le règlement budgétaire et financier, est-ce que je considère que c'est le même vote que pour le règlement ? Je suppose que oui. Merci, unanimité.

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Le conseil décide :

- *D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint au présent rapport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Et enfin les durées d'amortissement et des immobilisations. Unanimité également ou abstention ou contre ? Non. Unanimité, très bien, merci .

Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations

Le conseil décide :

- *De fixer les catégories d'immobilisation amortissable et les durées d'amortissements conformément à l'annexe jointe au présent rapport, à compter du 1er janvier 2024, et de les appliquer aux biens acquis dès leur mise en service ;*

- *D'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2024 ;*

- *D'amortir en annuité unique, les biens acquis à un montant inférieur ou égal à 1 000 euros HT.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Rapport d'orientation budgétaire

M. le Président.- Nous passons maintenant au DOB. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Monsieur le Président. Donc avant toute présentation, je voudrais vous associer toutes et tous dans les remerciements que j'adresse aux services, et plus particulièrement au service finances, à la fois pour la disponibilité dont ils font preuve à mon égard et pour la clarté et puis surtout la grande lisibilité des documents qui nous sont fournis, abondant d'indications précises et puis qui nous permettront d'avoir une lecture renseignée dans le cadre de notre information collective. C'est un travail exigeant, qui nécessite beaucoup de temps, qui nécessite beaucoup de travail. Alors, encore merci à vous dévoués et dévoués à cette cause éminemment transversale pour la collectivité.

Avant de démarrer la présentation, pour que ce soit le plus clair possible, je vous invite à mettre à l'écran de vos tablettes le powerpoint qui illustre la présentation de ce domaine et puis à chaque fois je vous indiquerai sur quelle slide nous passons.

Un petit préambule, je vais reprendre effectivement quelques propos de notre Président pour vous dire que le débat d'orientation budgétaire doit chaque année nous permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, mais c'est aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets, des projets communautaires puis des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le projet de loi de finances pour 2024 - le Président l'a rappelé - s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe marqué par la hausse des taux d'intérêt, des incertitudes géopolitiques majeures qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine et plus récemment de la guerre israélo-palestinienne. Je parle ainsi du contexte macroéconomique dans lequel va s'inscrire la loi de finances

2024, mais c'est encore en latence, puisque c'est toujours en réflexion, en construction ; ça c'est important de le savoir. La préparation du budget pour 2024 intervient une nouvelle fois dans cette conjoncture difficile en raison aussi de la persistance de l'inflation et du choc énergétique. Les perspectives à court et moyen terme restent toutefois peu lisibles et impliquent nécessairement prudence et rigueur dans la préparation budgétaire qui est en cours. Le gouvernement compte sur les collectivités pour participer au redressement des finances publiques, malgré le fait que la mise en place du dispositif de limitation des dépenses des collectivités - vous savez ce sont les contrats financiers État / collectivités - aient été abandonnés. Je rappelle quand même que le budget de l'Etat est aussi l'instrument de la solidarité nationale. Vous verrez par la suite combien nous tenons à poursuivre un niveau d'investissement élevé. La suite de ma présentation vous fera aussi apparaître nos efforts dans le maintien des charges de fonctionnement et de la modernisation des pratiques de l'action publique.

Je vous propose d'aller à la diapositive 3 où vous découvrirez quelques éléments d'anticipation avec lesquels se construit ce projet de loi de finances pour 2024. Tout d'abord une baisse de l'inflation qui, après une envolée en 2022 de plus 5,2% et un taux prévisionnel de plus de 4,9% en 2023, se voit ramenée à plus 2,6% pour 2024. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés déjà entamé à l'été 2023. Quant à la contribution énergétique, elle resterait quant à elle par contre limitée. La croissance estimée à plus 1,4 % pour cette année avec un rebond progressif de la consommation des ménages dans le sillage de la décrue de l'inflation. Et une diminution du déficit public avec un retour sous les 3% à l'horizon 2027 avec la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie dans la relance et du soutien. Voilà en gros pour le contexte.

Diapositive 4 : les impacts sur les collectivités. Plusieurs paramètres et mesures sont à prendre en compte dans le cadre de cette préparation budgétaire. Encore une fois, je rappelle qu'il est bien entendu que nous parlons de ces avancées à l'instant T, alors que ce projet de loi de finances continue de s'ébaucher. D'abord, une demande d'objectifs de hausse des dépenses de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5%, avec priorité donnée au financement des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein-emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du plan France 2030. Une évolution de la DGF qui sera répercutée sur le bloc communal, au travers du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. A ce sujet, 220 millions d'euros sont fléchés pour majorer la dotation de solidarité urbaine ; dotation de solidarité rurale, dotation d'intercommunalité respectivement de plus de 90 millions d'euros ; 100 millions d'euros et 30 millions d'euros. Il est à noter aussi un renforcement du soutien sur les investissements réalisés en faveur de la transition écologique, dont le budget national s'est vu renforcer de 7 milliards d'euros par rapport à 2023. Nous avons aussi - élément à prendre en compte - le lissage de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui va se dérouler, qui va se prolonger sur 3 ans, dans la mesure où dès 2023 les collectivités ont totalement perdu le bénéfice de la CVAE. Cette disposition est tout à fait sans conséquence et ça n'aura aucune incidence sur les budgets des collectivités. Et puis quand même, je tiens à le souligner ce fameux paradoxe de la TVA - vous savez cet impôt versé par fractions en compensation de suppression de recettes locales - mais on sait toutes et tous combien la TVA est un outil de distorsions importantes de la répartition des richesses entre les territoires et conduit *in fine* et à une diminution parfois drastique de leurs autonomies fiscales. Voilà, pour le paysage pour nos collectivités territoriales.

Diapositive 5, le contexte financier de notre collectivité pour cette nouvelle préparation budgétaire. Là vous le voyez, nous avons des indicateurs financiers qui subissent une légère dégradation en raison bien entendu de la crise sanitaire récente, mais aussi, je le répète, en raison de l'augmentation des charges où nous retrouvons à nouveau pêle-mêle l'inflation, les coûts de l'énergie, l'évolution du montant des charges financières. En outre il est également précisé que le contexte inflationniste n'est pas sans impact sur les budgets annexes assainissement collectif et eau potable. Les équilibres budgétaires sont fragilisés et impliqueront, très vite, la recherche de leviers financiers. Cela se traduit comme suit. Regardez le graphique. Un taux d'épargne brute qui après un prévisionnel 13,3 millions d'euros en 2023 passerait à 10,6 millions d'euros en 2024, soit un taux d'épargne brute de 13,3 pour 100.

Une capacité de désendettement qui passerait d'un prévisionnel 2023 de 5,8 années à 7,3 années. Bon, je précise quand même, n'ayons pas peur des chiffres, ce qui reste toutefois bien en deçà des 8 années qui représente la marge de sécurité la plus basse. Et une épargne nette - vous savez que l'épargne nette c'est l'autofinancement de nos investissements qui après un prévisionnel 2023 de 7 millions d'euros recule à 3,8 millions d'euros.

La diapositive suivante. Après ce rapide tour d'horizon de notre situation financière, voyons les principales orientations que nous nous sommes fixées. Première orientation : suivre la trajectoire financière et, j'insiste, le cadencement opérationnel de notre plan pluriannuel d'investissements. Là, nous ne revenons pas sur ce sujet. Intégrer le nouveau cadre budgétaire comptable de la M57 et poursuivre les efforts entamés dans le maintien des charges de la collectivité.

La diapositive 7. Pour ce faire nous pensons pouvoir prendre en compte au budget principal différentes évolutions en matière de fonctionnement qui pourraient constituer une augmentation de 3,8 pour 100 par rapport à 2023 et représente au total 79,9 millions d'euros. Pourquoi cette augmentation ? Elle provient plus particulièrement premier point de la programmation budgétaire pluriannuelle et qui intègre la revalorisation des bases de CFE, le coefficient multiplicateur de la TASCOM et puis, souvenez-vous, l'institution de la taxe sur les friches commerciales qui sont des choix fiscaux que nous avons fait en 2022 et qui vont entrer en vigueur. Une évolution positive du produit perçu en fraction de TVA et puis une augmentation sur le soutien perçu en matière de déchets. Alors les ressources, comment on les décompose ? Une fiscalité économique de 10,5 millions d'euros avec une estimation de l'évolution de la fiscalité économique pour 2024 relatives aux évolutions fiscales prévues au conseil de décembre 2022 pour une application en 2024. Ça concerne les bases minimums de CFE, la TASCOM, la taxe sur les friches commerciales. Autres ressources : la fiscalité des ménages de 12,5 millions d'euros. Là, on y retrouve la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, la fraction de TVA à 19,3 millions d'euros. Je vous redis quand même que cette fraction de TVA, elle intervient en forme de compensation des réformes fiscales successives sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et la CVAE. Un rappel concernant la CVAE, le projet de loi de finances pour 2024 va modifier sa trajectoire. Elle prévoyait la suppression de moitié en 2023 et totale en 2024. Mais le projet reporte cette suppression à 2027 compte-tenu des difficultés budgétaires de l'Etat. Bien entendu je vous parle d'augmentations. Elles sont toutefois quelque peu émoussées par la baisse de notre dotation globale de fonctionnement qui est, principalement, due à notre baisse de population. Concernant, sur cette même diapositive, les budgets annexes, et bien ils se voient abondés des recettes habituelles. Je ne vais pas détailler la vente d'eau, le versement mobilité, les redevances d'assainissement dans lesquels on n'intégrera aussi l'évolution de la tarification pour assurer le financement de nos schémas directeurs et qui sont des projets de grande importance.

Diapositive suivante. Vous avez les dépenses réelles de fonctionnement. Là vous percevrez avec un montant de près de 69,3 millions d'euros qui se décomposent en 67,5 millions d'euros de dépenses réelles et 2,1 millions d'euros d'intérêts de la dette que nous contenons. Une augmentation à plus 1,8% par rapport au budget primitif 2023 et une augmentation de plus 2,53% par rapport au budget précédent qui intègre le budget supplémentaire et puis toutes les décisions modificatives que nous avons passées dans l'année. Concernant les charges à caractère général et subventions, il est actuellement prévu une dotation de plus de 37 millions d'euros. En économie, une enveloppe de plus de 2,2 millions d'euros avec plus de 1.85 millions d'euros qui vont être consacrés au versement de subventions et de 364 000 euros en charges à caractère général. Bien entendu ce budget de fonctionnement 2024 va tenir compte de l'évolution de certains dispositifs et de la poursuite des fiches action qui ont été mises en place dans le cadre de notre plan de mandat. Je me propose de les détailler beaucoup plus au moment de la présentation de notre budget. Pêle-mêle, pour mémoire, nous avons effectivement la prolongation de la convention RSA avec le département, on a la poursuite du dispositif du schéma de développement de l'enseignement supérieur de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante, tout notre plan d'action en économie sociale solidaire, notre participation à l'animation économique pour renforcer notre activité économique de territoire, notre stratégie en matière d'habitat public, le contrat local de santé, toute la politique

patrimoniale autour de l'Ecomusée et du Musée de l'homme de l'industrie et de la villa Perrusson, la politique des déchets avec tous les efforts que nous avons entrepris concernant la maintenance des points de collecte, l'optimisation de cette collecte, la réécriture des circuits et puis tout le travail de partenariat avec le SMET, dans le domaine de la voirie l'important programme d'entretien, au chapitre des ressources humaines la poursuite de la stratégie RH pour mieux satisfaire les 441 agents de notre collectivité et puis bien entendu ce projet de budget et ça on est obligés d'y danser excusez-moi la formule prenant compte effectivement toutes les évolutions législative et réglementaire en matière de gestion des ressources humaines que ce soit le glissement vieillesse technicité, les avancements d'échelons et de grades, les remplacements d'agents etc.

La diapositive 9, là on vous propose de parler des emprunts pour lesquels je vous fais un rapide point en matière de dette pour bien comprendre la suite de la présentation en termes d'emprunt et de dettes. Il est à savoir qu'actuellement, et en règle générale, le taux moyen à taux fixe est de 2,23% quand il se trouve à 4,41% pour la dette à taux variable. Là, notre encours prévisionnel en matière d'emprunt capital dû est de 103,5 millions d'euros qui se déclinent en 78 millions d'euros pour le budget principal, 12,5 millions d'euros au budget eau et 13 millions d'euros au budget assainissement. Quelques détails pour le budget principal. Il court sur 14,5 années. Je tiens quand même à rappeler et comme je l'ai fait lors de la commission finances que 91% de ce prêt est à taux fixe et 9% à taux variable. Pour le budget eau, lui, il court sur 29 années avec un taux moyen de 2,77%. Là aussi 98% de cet emprunt est à taux fixe et seulement 2% à taux variable. Et enfin en assainissement, un budget d'emprunts qui court sur 20,7 années au taux moyen de 1,5%. Là aussi 99% de cet emprunt est à taux fixe contre 1% à taux variable. Je pense que là on mesure effectivement l'intelligence que nous avons eu de souscrire dans une bonne période nos emprunts. J'attire votre attention pour l'avenir sur le chapitre Eau assainissement. Les principaux financements intervenant dans le cadre des schémas directeurs, notamment les durées de vie moyenne et résiduelle sont amenées à évoluer à la hausse en raison de la durée des emprunts qui seront souscrits et qui pourront aller sur de très long termes, certainement plus de 25 ans. Là ce sont des besoins de financement importants sur une période de taux élevés et qui vont fatalement venir augmenter rapidement à terme les taux moyens.

Diapositive suivante, l'investissement. On peut déjà faire une estimation des recettes qui pourront nous être allouées. Toutes ces recettes viennent bien entendu minorer le besoin de financement par l'emprunt et puis vont contribuer à la capacité de financement de nos investissements. Vous pouvez toutefois remarquer sur ce graphique, l'estimation est à la baisse par rapport à 2023. Pourquoi ? Parce que le versement important de solde de financement était prévu sur 2023. Ça concerne le Technopôle, le projet de valorisation architecturale, scientifique et culturelle de la villa Perrusson, le boulevard du 8 mai, l'aménagement rues Foch/Verdun et un report envisagé en 2024 pour le reste à encaisser. Mais les principaux financements, effectivement les principales aides sont tombées sur 2023. Autres recettes, la taxe d'aménagement et le FCTVA. Pour la taxe d'aménagement, l'estimation de recettes 2024 reste totalement équivalente à 2023. Et en ce qui concerne le fonds de compensation de la TVA sa progression va suivre l'évolution de l'investissement communautaire avec un taux de 16,40%. Reste la dotation aux amortissements, l'emprunt et les autres recettes que je détaillerai plus précisément au moment de la présentation du budget. Ces montants vous vous en doutez bien vont être ajustés et revus en fonction de la reprise des résultats quand nous voterons le compte administratif 2023.

Diapositive 11. Nous allons bientôt en terminer, je vous rassure. On arrive là à l'investissement et vous pouvez d'ores et déjà mesurer le niveau ambitieux, malgré la conjoncture, pour que notre collectivité puisse arborer fièrement son label de territoire de tous les possibles. Pour replacer ce budget dans le cadre du plan de mandat et notre PPI, il est nécessaire de rappeler que ce plan de mandat 2021- 2026 a été défini début d'année 2021 et qu'il s'orientait autour de 4 grandes priorités : la transition écologique au cœur de la vie quotidienne ; la cohésion sociale et territoriale ; le développement économique et l'enseignement supérieur ; le développement numérique et la création d'une Smart communauté. Le volume des investissements mis à jour est estimé à plus de 143 millions d'euros. 143 millions d'euros contre plus de 134,5 millions d'euros initialement. L'effort est maintenu comme le démontre le projet de budget 2024, avec une prévision, et notre Président l'a rappelé, de près de 24 millions d'euros rien que

pour le budget principal. Ce débat d'orientation budgétaire nous permet d'imaginer le volume global d'investissement et bien entendu et puis de réaffirmer une répartition par secteur. Nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il s'agit là de la poursuite du projet de mandat 24,2 millions d'euros au titre du budget général et 60 et 17,8 millions d'euros portés par les budgets annexes.

Le budget principal. Quelques éléments plus détaillés concernant cet investissement de 24,2 millions d'euros : la transition écologique avec 2,3 millions d'euros, la cohésion sociale et territoriale avec un budget de près de 10,6 millions d'euros, le développement économique, l'enseignement supérieur avec un budget de près de 1 193 000 euros - on y retrouve vous doutez bien l'attractivité économique, l'entrepreneuriat, le tourisme etc.- et puis le développement numérique et la création d'une Smart communauté avec un budget de 647 000 euros. Je profite quand même de la présentation synthétique de ce débat d'orientation budgétaire pour vous dire que nous poursuivons le travail engagé depuis quelques années quant à la gestion des investissements par AP/CP qui nous permet encore une fois cette belle lisibilité, la possibilité aussi de prioriser, d'ajuster, d'étaler dans le temps nos investissements et nous viendrons même abonder le dispositif en 2024 avec la création de nouvelles AP/CP pour les travaux qui sont à venir - des aménagements d'accompagnement du cinéma de Montceau mais aussi les extensions électriques ainsi que les OPAH dans le cadre des aides aux propriétaires.

Un rapide focus sur les budgets annexes. Budget transport urbain, l'année 2024 va supporter les coûts liés à l'inflation puisque le mécanisme de révision définis dans le contrat va s'appliquer dès le premier janvier 2024. Et en ce qui concerne la section d'investissement et conformément au plan de mandat à 2021/2026, elle va intégrer principalement les dépenses liées à notre première phase de renouvellement de la flotte de bus. Budget eau, il est rappelé que depuis 2020 la collectivité provisionne tant que possible pour limiter l'impact des impayés. Pour le budget annexe eau potable, on observe une dégradation des indicateurs financiers dans le projet de budget 2024 avec un taux d'épargne brute de moins de 10% soit une baisse prévisionnelle de 25% par rapport au budget primitif pour 2023. Enfin l'épargne nette est évaluée à près de 800 000 euros en diminution de plus de 38% en comparaison de l'année précédente. Et les dépenses de fonctionnement quant à elles, sont équilibrées et un volume d'investissements hors dette envisagé qui reste très élevé pour plus de 7,2 millions d'euros. Budget assainissement. Pour le budget assainissement, on constate une dégradation des ratios financiers avec un taux d'épargne prévisionnel de moins de 16%, en baisse de près de 13%. Une capacité de désendettement évaluée à ce stade à plus de 9 années contre 6 années au projet de budget primitif 2023. Une épargne nette qui est évaluée à ce jour à près de 750 000 euros en forte diminution. Le budget annexe zone d'activités économiques et commerciales. Vous savez que c'est un budget que nous avons créé en 2023 pour intégrer l'aménagement des zones d'activités économiques et commerciales du territoire. La section de fonctionnement elle intègre les études et les travaux d'aménagement de terrains. Les dépenses d'investissement sont actuellement financées en partie par un emprunt d'équilibre.

Voilà très rapidement et peut-être encore trop long présenté ce débat d'orientation budgétaire. Moi, je pense que ce qui semble important de retenir après cette présentation c'est que malgré - comme l'a dit notre Président - cette conjoncture qui est très difficile et très aléatoire tant internationale que nationale, on réussit effectivement à maintenir le cap dans nos orientations, nos engagements et la poursuite de nos investissements. Tout cela, c'est dû à une gestion prudente, une gestion prévoyante et puis une gestion intelligente. Prudente parce que les objectifs dont nous avons convenu ne sont pas irréalistes et illustrent les principales orientations que nous nous sommes fixées et que je viens de vous rappeler. Elle est prudente parce que les dépenses de fonctionnement sont contenues. Elle est prévoyante parce que depuis plusieurs exercices avec la souscription d'emprunts au taux fixe relativement bas. Et puis elle est intelligente parce qu'on a su par le truchement des AP/CP sur certains budgets, nous assurer de marges de manœuvre relativement souples qui favorisent les transferts et l'adaptation aux contraintes temporelles et financières qui se font jour en cours d'exercice ou lors du développement et de l'avancée des projets. Voilà, rapidement résumés, les éléments que je tenais à vous rappeler en guise de conclusion de mon long propos et en vous remerciant pour votre patiente écoute.

M. le Président. - Merci. Avant de passer la parole à ceux qui souhaitent la prendre, juste une information parce que peut être que vous avez été surpris qu'il n'y ait pas la présentation qui se fait en principe au moment du DOB du rapport égalité femme-homme. La raison, c'est que le rapport doit passer également en CST et la date du CST a été a été modifiée, du coup on ne pouvait pas le passer en conseil. Donc on le passera au moment du vote du budget. Voilà c'était juste une petite précision. Ce n'est pas que je ne voulais pas le passer, c'est juste qu'il y a eu un décalage en termes de dates et ce rapport sera présenté au moment du vote du budget.

Alors qui souhaite prendre la parole, réagir aux propos et à la présentation de Daniel MEUNIER. Alors j'ai Charles LANDRE qui a demandé la parole. D'autres ? Sébastien GANE. Non, pas d'autres pour le moment. M. LANDRE c'est à vous.

M. Charles LANDRE. - Oui, bonsoir. Alors mon intervention ce soir va se concentrer sur les chiffres qui nous ont été présentés par Daniel MEUNIER, puisqu'il a lui-même précisé que le budget dans un mois serait l'occasion de bien davantage étayer et l'investissement, et le détail des actions que vous comptez mettre en œuvre pour l'année 2024.

Je crois que ce DOB, qui effectivement, ça été rappelé, s'inscrit dans un contexte international instable et avec des questions quant au niveau de la reprise de la consommation et de l'inflation réelle sur l'année prochaine et l'année suivante. C'est le DOB d'une année charnière. Une année charnière, parce que lorsque je regarde les grands indicateurs de la collectivité, vous nous présentez sur la période 2021/2024 une baisse de l'épargne brute d'un tiers, des capacités de désendettement qui se seraient dégradées de 55% et de l'épargne nette à peu près dans les mêmes eaux. Et puis vous nous annoncez aussi une hausse importante non négligeable du recours à l'emprunt, même si, j'y reviendrai, cela dépendra très largement du décalage qu'il pourrait y avoir entre les investissements que vous annoncez ou pré-annoncez ce soir, et ce qui sera effectivement réalisé à l'issue de l'année 2024.

On a bien vu en décembre 2022 à l'occasion des votes du compte administratif et du budget 2023 qu'il y avait un décalage extrêmement important concernant la Communauté Urbaine entre les annonces qui avaient été faites en début d'année et la réalité de la réalisation du budget. Lorsque l'on regarde les recettes et les dépenses de la collectivité en fonctionnement il y a une hausse hors intérêt des besoins réels de fonctionnement, des dépenses réelles de fonctionnement de 6,34% et il y a quand même quelques éléments qui devraient alerter ici. D'abord la seule recette qui baisse c'est la dotation globale de fonctionnement et vous l'avez rappelé elle baisse parce que les habitants continuent en tout cas les projections sur la démographie continue d'être en baisse sur le territoire et que tout ce qui a été voté l'année dernière plus ce qui a été voté les années précédentes d'ailleurs depuis le début de ce mandat va faire peser sur les habitants et les entreprises du territoire finalement l'essentiel de l'effort en matière de recettes avec le taux de taxe foncière que vous avez créé, la hausse de la CFE qui va je le rappelle peser surtout sur les très petites structures, la hausse de la TASCOT qui semble être annoncée - alors je n'ai pas compris si c'était une évolution supplémentaire ou si c'était l'évolution de l'année dernière qui avait été votée trop tard, la création de la scandaleuse taxe sur les locaux commerciaux vides qui prétend lutter contre, enfin en tout cas faire contribuer les habitants à lutter contre le mal que vous avez créé par un développement commercial anarchique depuis maintenant plusieurs décennies. Et puis il y a la fameuse hausse de cette fraction de TVA qui était prévisible puisque le reversement de la fraction de TVA est intervenu dans une période de crise sanitaire et de crise économique extrêmement importante. Donc je crois qu'on a déjà eu ces débats les années précédentes, il était prévisible que la fraction de TVA augmente.

En revanche, je ne partage pas du tout votre analyse quand vous dites que cette diminution de l'autonomie fiscale des collectivités... moi je crois qu'il faut le voir de façon plus positive, c'est plutôt une incitation à la réussite, c'est à dire une incitation à ce que sur le territoire il y ait une hausse des échanges, une hausse de la consommation et une hausse bien évidemment du nombre d'habitants sur le territoire. Et lorsque l'on regarde ces éléments dans un contexte incertain avec des éléments financiers vous nous présentez en dégradation - on verra, on espère tous que cela ne se réalisera pas - et bien je crois que vous ne regardez pas suffisamment les choses du point de vue de la performance du territoire puisque

finalement vous laissez de côté la question de la DGF et que vous continuez et je crains que cela ne s'accroisse à la lecture du budget 2024 et du suivant puisque je vois bien que c'est la philosophie qui préside à ce débat dans ce document d'orientation budgétaire et bien c'est de faire peser finalement un effort toujours plus important sur les habitants, les artisans, les petites entreprises du territoire qui paieront l'ensemble de taxes que j'ai énumérées. Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit sur les budgets annexes notamment sur le budget eau sur lequel évidemment il faudra être extrêmement vigilant quant au budget qui sera présenté dans un mois mais je voudrai plutôt revenir sur la 2ème partie de votre propos sur les investissements. Je crois que c'est l'expression vous avez utilisée M. MEUNIER, vous avez dit il faut maintenir le cap. Là-dessus je ne vais pas vous le reprocher, c'est même plutôt raisonnable et salubre que quelqu'un qui défend la politique de sa majorité souhaite maintenir le CAP, mais vous parlez du maintien d'un niveau d'investissement et 84 millions d'euros d'investissement pour le budget principal en 2024. Il faut quand même rappeler que l'année dernière, le compte administratif a démontré que le taux de réalisation pour l'investissement que vous annonciez était seulement de 63% ; ce qui ferait en réalité 15 millions d'euros d'investissement pour l'année prochaine et non pas les 24 millions que vous annoncez avec d'ailleurs quelques éléments incertains puisque j'ai vu qu'il y avait notamment des aménagements pour les cinémas qui étaient prévus dans ce premier détail des dépenses d'investissement . Et donc, que vous vouliez maintenir le cap au sens que vous voulez donner au territoire, pourquoi pas mais s'il vous plaît évitez de présenter des niveaux d'investissements qui ne sont pas conformes avec les réalisations, avec les taux de réalisation que vous avez présentés les années précédentes parce que sinon on peut toujours annoncer que l'on va mettre en place un niveau d'investissement qui cette année est à 25, pourquoi pas l'année prochaine à 30 et pourquoi pas un jour à 40 millions et en réalisant que la moitié ou les deux-tiers en fin d'année.

Voilà je crois que la question qu'il faudra se poser au moment - je vais pas dire au moment de la préparation du budget, puisqu'elle est déjà bien avancée - c'est d'avoir conscience que vous nous présentez et vous nous l'aviez dit d'ailleurs avec je crois sincérité l'année dernière une situation qui est fragile, qui est incertaine mais qui est quand même en prévision bien davantage dégradée qu'elle ne l'a été l'année dernière et je crois que c'est le moment de réorienter profondément les politiques publiques du territoire, de finalement remettre au goût du jour un mot que vous avez beaucoup utilisé au mandat précédent et que je ne vous ai pas entendu utiliser ce soir qui est le mot Attractivité, qui était peut être parfois un peu vide de sens mais il est absolument nécessaire pour répondre aux enjeux qui sont présentés dans ce document à la fois de contracter les dépenses de fonctionnement avec un effort certainement supplémentaire à celui que vous.... en tout cas de limiter l'augmentation de 6,30% que vous proposez ce soir et puis à l'inverse de travailler sur la performance du territoire sur la nécessité de stopper cette baisse continue de la DGF et surtout, et bien de remettre en question des politiques publiques communautaires si dans les années à venir elles sont financées et par la hausse de l'emprunt et par l'augmentation continue et j'en ai déjà noté 4 ce soir des taxes sur les particuliers et les entreprises parce que c'est ce qui marque finalement le document que vous proposez : un niveau de dépenses de fonctionnement en augmentation, une absence d'interrogations quant à la façon dont les investissements seront réalisés dans les années à venir enfin en tout cas pour l'année prochaine, une situation probablement présentée de façon un peu idyllique quant au niveau réel des investissements et à l'inverse et bien le constat que les ressources de fonctionnement augmentent et qu'on peut continuer de faire augmenter tranquillement sur le dos des habitants de la CUCM et ça je pense que c'est une erreur et un choix politique que - je crois je ne suis pas seul dans cette salle puisque l'année dernière nous avons été plusieurs à voter contre mais que je continuerai à combattre à l'occasion du budget.

M. le Président. - Merci, Sébastien GANE.

M. Sébastien GANE. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte complexe et incertain. Des tensions géopolitiques majeures. Une inflation toujours présente, même si elle sera moins forte, et qui continue de mettre en difficulté un nombre important de nos concitoyens en impactant le coût de l'énergie et les prix des denrées

alimentaires. Des taux d'intérêt élevés avec des conséquences sur les capacités d'emprunt des particuliers, des entreprises et des collectivités, une prévision de croissance à 1,4% très incertaine car reposant sur la consommation de ménages qui adoptent un comportement plutôt défensif face aux nombreuses incertitudes et au renchérissement des dépenses quotidiennes.

Dans un tel contexte, la Communauté Urbaine affiche des indicateurs (taux d'épargne brute, épargne nette et capacité de désendettement) encore favorables même s'ils sont sensibles à l'évolution des coûts et notamment ceux de l'énergie.

Je ne vais pas reprendre ici la présentation complète qui a été faite par le vice-président, mais ce soir nous parlons d'orientations budgétaires qui traduisent le projet de mandat de la majorité et les choix qu'elle a fait et qu'elle a encore à faire puisque nous en sommes à mi-mandat. Bien que nous nous positionnons pour une gestion responsable et pour des efforts constants dans la maîtrise des charges, nous avons clairement fait le choix d'une politique offensive qui se traduit notamment par un niveau d'investissement ambitieux et il le sera encore en 2024 dans le contexte difficile que nous avons décrit. Nous l'avons fait malgré des vents contraires, cela a été rappelé par le Président dans son propos liminaire, par une volonté d'inscrire le territoire dans l'avenir, conscients de l'effet d'entraînement de l'investissement public sur l'économie locale, sans fuir nos responsabilités sur les adaptations nécessaires à mener – je pense à la gestion des déchets notamment - sans nier les difficultés que nous devons affronter - difficultés RH de recrutement comme en connaissent bien d'autres collectivités -, en plaçant notre action dans un temps long et dans la patience – je prends comme exemple le développement du Mecateam ou encore Hub & Go, dans le travail plutôt que dans des effets d'annonces et des visions de court terme, mais aussi en se plaçant dans la cohérence d'un projet de territoire : le développement économique n'est pas pensé sans l'enseignement supérieur, sans l'accompagnement au retour à l'emploi ou la question des mobilités.

Tout cela s'est fait dans le respect de nos valeurs de solidarité, envers les plus petites communes, envers les habitants en situation de fragilité via les efforts importants consacrés à l'insertion. Et bien que nous soyons à mi-mandat, mon propos ici n'est pas celui d'un bilan tant les enjeux sont considérables sur la transition écologique, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, les mobilités, le maintien du service public, l'adaptation de notre collectivité aux nouvelles formes d'organisation, le développement économique et touristique de notre territoire - et je pourrais en citer bien d'autres – sujets sur lesquels la Communauté répond présent. Alors oui, le contexte n'est pas facile, ici comme ailleurs, mais pour la majorité il n'est pas le prétexte à l'inaction. A travers ces orientations budgétaires nous réaffirmons notre stratégie territoriale, notre volonté de construire un avenir solide à ce territoire en favorisant la coopération de tous les acteurs, bref en continuant à faire de la Communauté le territoire de tous les possibles.

. le Président. - Merci beaucoup . Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le DOB, il n'y en a pas ? Donc je vais peut-être ajouter quelques éléments à ce qui vient d'être dit, mais pas beaucoup parce qu'en ce qui concerne en tout cas la majorité l'essentiel a été dit par Sébastien GANE en tout cas de manière très claire. Sur les incertitudes, sur les prévisions, on peut dire ce qu'on veut, nous avons quand même maintenu le cap ces dernières années de ce que nous voulions réaliser. En ce qui concerne les indicateurs qui sont dégradés, comment des indicateurs ne vont pas se dégrader dans la situation actuelle ? Comment ? Si, à une condition : qu'on ne fasse rien. Si on ne fait rien les indicateurs ne vont pas se dégrader. Ce que nous avons décidé résolument, en tout cas en ce qui concerne l'exécutif et en dehors de l'opposition qui s'oppose, c'est de dire : malgré les incertitudes et malgré le poids des charges, nous devons continuer d'investir. C'est une réalité. J'ai tenu le même discours, rappelez -vous pour ceux qui étaient là, au moment de la crise précédente, c'est à dire la crise économique que nous avons vécu de 2010 à 2012 en disant nous prendrons le risque de nous endetter pour investir et si nous pouvons prendre le risque de nous endetter pour investir, c'est que nous en avons les moyens puisque les ratios de désendettement nous le permettent. Et c'est ce que nous avons fait pour finir au bout du mandat finalement à une dégradation moindre, très légère, c'est à dire bien meilleure que ce que nous avions prévu en termes de dégradation. Je ne dis pas que nous serons dans la même situation cette fois-ci. Je ne dis pas ça. Je dis juste qu'il faut prévoir les choses et que bien entendu quand on fait un budget - un budget

par nature - ce sont des prévisions sur la base d'indicateurs que nous pouvons avoir au moment où nous préparons le budget. Là nous n'en sommes pas à présenter le budget, nous en sommes dans des orientations par rapport à des indicateurs financiers contextuels au niveau national en recettes et bien entendu en dépense, donc le recours à l'emprunt, il est nécessaire.

Vous savez, je prends souvent, et vous m'avez aussi souvent entendu le dire, qu'un bon chef d'entreprise - il y en a certains qui sont dans la salle qui l'ont été, qui ont dirigé des entreprises, qui ont occupé des postes à responsabilité dans certaines entreprises - pour moi un bon dirigeant d'entreprise, c'est celui qui sait investir dans les moments les plus difficiles, parce que c'est celui qui sait prévoir, parce que c'est celui qui sait que c'est à ce moment-là qu'il faut investir, même si cela nécessite des efforts importants pour mieux repartir ensuite, parce que ça repart. Et les exemples que nous avons autour de nous, pour reprendre simplement le secteur industriel, c'est exactement ça. Pourquoi notre industrie va bien aujourd'hui ? Parce que les industriels ont su investir au moment où il fallait le faire, c'est à dire dans les périodes les plus difficiles et de ne pas être en retrait mais au contraire offensif, former le personnel et investir.

Nous sommes dans cette logique qui consiste à dire : bien que la situation soit difficile nous devons continuer d'investir et bien entendu la situation financière est ce qu'elle est, mais nous avons des capacités, des capacités d'emprunt. Alors effectivement les dotations - parce que moi je ne veux pas éluder les sujets qui ont été posés sur le débat, dans le débat - la DGF elle baisse par rapport à la situation démographique. Mais ça j'ai eu l'occasion de m'expliquer déjà x fois. La situation démographique du territoire n'est pas celle qu'on souhaite. C'est à dire on aimerait avoir un territoire qui gagne des habitants tous les ans, mais j'explique à chaque fois, et je le ferai à chaque fois, que si nous perdons des habitants c'est parce que nous sommes dans un contexte - pour la plupart - de perte démographique due au solde naturel, c'est à dire plus de décès que de naissances. C'est une tendance nationale forte, qui devient de plus en plus forte en France contrairement à quelques années en arrière où nous étions le pays d'Europe où il y avait le plus de naissances. Et bien ce n'est plus le cas. Et la courbe, aujourd'hui catastrophique, catastrophique, démographique due au manque de naissance, nous emmène vers un futur qui va être très compliqué. Ce qui pose beaucoup de questions et que je ne vais pas aborder ce soir, mais qui pose beaucoup de questions sur les politiques de natalité, mais aussi sur d'autres sujets, mais ce n'est pas le moment sans doute de les aborder maintenant, ce serait trop long, mais ça peut faire part d'un débat également. Donc, il y a cette baisse de la natalité très forte que nous vivons nous, ici. Les seules territoires qui aujourd'hui gagnent des habitants réellement, ce n'est pas parce que les naissances sont plus fortes qu'ailleurs ce n'est pas ça, c'est que le solde migratoire est bien plus fort. C'est quoi, c'est la métropole. Parce qu'on a dit, au moment du Covid : mais tout le monde va se précipiter sur les territoires qui ne sont pas les métropoles. Ce n'est pas vrai. Oui, il y a eu un mouvement, mais ce mouvement il a été très fort de métropole à métropole. On quitte une métropole pour aller vers une haute métropole, mais elle n'a pas été de manière forte de quitter une métropole pour aller vers des territoires comme les nôtres. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui on connaît les chiffres, et je ne dis pas qu'il n'y a rien eu, nous avons bénéficié dans l'après-Covid, effectivement, d'un mouvement mais, parfois beaucoup plus sur des résidences secondaires que principales. Il faut le dire aussi. Donc, ce solde migratoire qui est positif dans beaucoup de communes - pas toutes mais dans beaucoup de communes de la communauté-, il ne suffit pas à compenser le solde naturel. Il faut donner les raisons à un moment donné. Alors est ce qu'on peut se satisfaire de ça ? On ne peut pas s'en satisfaire et nous devons tout faire bien entendu pour que ce solde migratoire soit bien plus important qu'il ne l'est aujourd'hui de manière positive.

Derrière on connaît les enjeux que nous avons. C'est moins l'emploi que le logement par exemple. C'est moins l'emploi aujourd'hui que ce que j'évoquais tout à l'heure en matière d'attractivité sur les dessertes TGV, sur les mobilités. Et quand vous dites, M. LANDRE, vous ne parlez plus d'attractivité, c'est que vous n'écoutez pas mes propos liminaires, puisque quasiment dans chaque propos liminaire je parle d'attractivité du territoire et je l'ai encore fait ce soir.

Et puis il y a quelque chose moi qui me dérange beaucoup dans certains propos, c'est quand vous dites : vous faites peser finalement votre gestion sur les habitants et sur les artisans et les commerçants. Ça je ne peux pas, je ne peux pas accepter que l'on dise ça ou, en tout cas, il faut regarder les choses

globalement. Oui, il y a de la fiscalité encore pour les intercommunalités, et bien heureusement - je crains que dans quelques années il n'y en ait plus si la politique est la même au niveau gouvernemental - je crains qu'il n'y en ait plus parce qu'on nous a déjà supprimé beaucoup de choses au niveau fiscal - donc les leviers qu'il nous reste ils sont quand même petit à petit beaucoup plus faibles. Mais les décisions que nous avons prises à un moment donné - je le répète et je le rappelle - ont été modérées en matière de fiscalité, je le dis bien très modérées - je ne parle pas de l'évolution des bases qui sont décidées par le gouvernement et auxquelles je souscris d'ailleurs - voyez je ne me défile pas - moi quand le gouvernement décide comme il l'a fait d'augmenter les bases à hauteur de l'inflation, ce qui devient la règle aujourd'hui et quasiment la loi, et bien je dis : heureusement. Mais en ce qui concerne la fiscalité que nous portons nous, c'est à dire que nous décidons nous avec les taux, et bien écoutez quand on se compare, on peut dire qu'ici encore les augmentations de fiscalité ont été très faibles. Quand vous évoquez la mise en place de la taxe foncière que nous avons faite - qui n'existait pas, qui n'existait pas à la Communauté Urbaine - je le rappelle, nous étions la seule intercommunalité qui n'en avait pas de par elle-même. Et nous l'avons instaurée avec 1,25%. Je vous demande de comparer avec les autres. Comparez avec les intercommunalités qui sont voisines et allez leur dire qu'ils matraquent leurs habitants avec la fiscalité. Dites-leur. Pour certains, ils ont la même étiquette politique que vous en plus, donc allez leur dire. Il faut à un moment donné être objectif. Bien entendu que nous dirons : nous les contribuables toujours que nous payons trop d'impôts. Nous, globalement, on paie trop d'impôt. Je rappelle parce que on l'a déjà oublié collectivement également que nous ne payons plus la taxe d'habitation, on ne paie plus la taxe d'habitation. Qu'on ne paye plus la redevance télé. Ce n'est pas neutre quand même. Donc même si on fait une augmentation de la fiscalité sur la taxe foncière ça ne récupère pas la suppression de la taxe d'habitation. C'est bon à rappeler quand même.

Ensuite sur les artisans et sur les commerçants. Les artisans et les commerçants, moi je veux bien qu'on dise que l'on fait peser sur eux toutes les charges... Est-ce que je dois rappeler une nouvelle fois ici ce que nous avons fait à juste titre pour les artisans et les commerçants au moment de la crise Covid ? Nous avons décidé collectivement d'apporter des aides massives - je dis bien massives - aux artisans et aux commerçants. Ils en avaient besoin et la solidarité elle a joué pour les artisans et les commerçants. Et beaucoup n'ont pas fermé et beaucoup n'ont pas mis la clé sous la porte parce que nous les avons aidés, à payer les loyers, à investir sur du nouveau matériel... Cette décision que nous avons prise à un moment donné, ça s'appelle la solidarité, parce que quand j'entends des personnes qui disent : mais la solidarité c'est toujours pour les mêmes. Non, ce n'est pas toujours pour les mêmes. Pas à la Communauté en tout cas. La solidarité, elle va vers ceux qui en ont le plus besoin à un moment donné. Mais pour appliquer la solidarité, il faut des recettes. La fiscalité ça sert à ça. La solidarité, elle ne peut se faire que s'il y a aussi des recettes fiscales et qu'il y a une vraie distribution qui est juste. Donc il faut donner tous les éléments. Et moi je ne peux pas accepter qu'on dise que notre politique elle ne va que sur des charges supplémentaires. Il y a une politique de redistribution à la Communauté qui est énorme, énorme, et nous l'avons démontré et nous l'avons prouvé.

Et puis sur les investissements, là aussi je vais faire un petit rappel parce que laisser entendre que la Communauté Urbaine, en gros, elle affiche des montants qu'elle ne réalise pas au bout du compte, que ce discours je l'ai déjà entendu sur le mandat précédent, à chaque DOB de chaque budget et qu'à la fin du mandat nous avons réalisé 110% du PPI. 110%. Est-ce qu'on va faire 110% sur ce mandat, moi aujourd'hui je suis incapable de l'affirmer. Est-ce qu'on va faire 100%, je suis incapable de l'affirmer aussi compte tenu du contexte que nous vivons. Je rappelle juste que ce discours je l'ai déjà entendu le mandat précédent, ce n'est pas un discours qui est juste. Alors si on se base sur les comptes administratifs, effectivement on peut à un moment donné, quand le compte administratif tombe, dire là-bas vous n'avez réalisé que 60% de ce que vous aviez annoncé. Un, je le répète et je le rappelle à chaque fois que le compte administratif se base sur les paiements, c'est à dire ce que la collectivité a payé pour ces investissements et que souvent il y a un décalage entre le paiement de travaux que nous faisons et la réalité des investissements réalisés. Nous le savons tous dans nos communes. C'est à dire, vous faites travailler des entreprises, vous faites un bâtiment, le bâtiment est terminé et puis vous payez parfois 3 mois, 4 mois, 5 mois, 6 mois après. Pas parce qu'on ne veut pas payer 6 mois après, mais parce que les

factures nous arrivent parfois 4, 5 mois ou 6 mois après. Alors, ça n'explique pas tout, je suis d'accord, mais il y a un élément-là qui est un élément réel, c'est à dire ce décalage entre les paiements et la réalisation. Et là, il y a un vrai décalage en ce qui concerne nos investissements. Et puis l'autre élément qu'il faut prendre en compte, ce sont les restes à réaliser parce qu'à un moment donné, il y a des restes à réaliser sur des opérations qui ne sont pas forcément comptées tout de suite dans le compte administratif. Et pour en revenir à l'exercice 2022, et bien la réalisation contrairement à ce qui a été annoncée et ce que vous avez dit M. LANDRE, elle n'a pas été de 63%, elle a été de 77%. Ce n'est pas la même chose. Entre 63 et 77%. Donc je tiens à redonner ces chiffres qui sont parfaitement vérifiables et je vous demande de les vérifier puisque ce sont les chiffres, les chiffres réels.

Voilà ce que je souhaitais simplement dire pour rajouter un petit peu d'éléments au débat, parce que c'est le moment de débattre. Et puis conclure en disant que, bien entendu, on prend des risques, bien entendu qu'on prend des risques. On est obligé de prendre des risques quand on fait un budget. On essaie de se projeter, mais ces risques sont calculés. Ces risques ne mettent pas en danger la collectivité. Nos ratios - je le dis et je le répète - sont des ratios qui sont tout à fait raisonnables dans la période actuelle à la fois au niveau de l'endettement et à la fois au niveau de l'autofinancement. On aimerait avoir plus d'autofinancement. Et quand on voit la période qu'on subit, quand on voit l'explosion des coûts des matières premières, quand on voit les coûts exploser également en matière d'énergie - et tous les maires qui sont dans la salle et tous les élus qui sont dans la salle en capacité de gérer une commune le savent - et bien à la Communauté, c'est pareil. Et garder cette capacité d'investissement malgré tout ça et bien, écoutez je ne dis pas que tout est parfait, je ne dis pas qu'on fait tout comme il faut, je dis simplement qu'on se donne les moyens. On se donne les moyens et on donne les moyens à notre territoire de regarder l'avenir. C'est ça qui est important. Voilà en ce qui concerne ces éléments.

Merci pour ces échanges. Alors on va prendre acte du débat. Il y a quand même eu le débat. Il faut en prendre acte. Une présentation, un débat. On ne vote pas, on ne votera qu'au moment du budget même si il faut le reconnaître, maintenant les DOB sont quand même assez complets dans les éléments qu'on peut donner. Ce n'est pas les DOB qu'on pouvait faire il y a quelques années. Aujourd'hui, c'est quand même assez complet, mais le vote se fera au moment du budget. Donc je mets simplement aux voix la prise d'acte. Nous prenons acte du débat mes chers collègues ? Merci beaucoup. C'est fait.

Rapport d'orientation budgétaire

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Prise d'acte.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer au marché de maîtrise d'oeuvre

2. Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer aux marchés de travaux

3. Technopôle hub&go - Approbation de l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

M. le Président. - Nous allons passer ensuite au développement économique avec 3 sujets qui concernent hub&go. Je rappelle simplement par rapport à ça que ce n'est que la traduction de ce que nous avons délibéré la dernière fois sur hub&go. Je dis ça pour éviter les mêmes débats. Après s'il faut débattre, on débat mais on avait déjà débattu sur ce sujet-là la dernière fois. C'est juste anticiper la partie qui concerne hub&go, le passage des avenants, c'est la traduction uniquement de la délibération qu'on a

passée au dernier conseil. Donc Daniel MEUNIER va nous les présenter rapidement toutes les 3 et puis s'il n'y a pas de prise de parole, je mettrai aux voix. Merci.

M. Daniel MEUNIER. - Oui, merci M. le Président. Simplement, il convient d'évoquer que plusieurs modifications au marché conclu entre la SPLAAD qui représente la Communauté Urbaine Creusot Montceau et puis le groupement de maîtrise d'œuvre. Donc il y a un ajustement des honoraires des missions de la direction de l'exécution des travaux et puis un ajustement d'honoraires qui concerne l'OPC qui est l'ordonnancement, le pilotage et la coordination par rapport à la prolongation du chantier pour un montant de 132 013 euros hors taxes. On a une régularisation de la mission esquisses, APS, concours pour un montant de 80 000 euros hors taxes. La prise en compte du traitement de travaux modificatifs et puis d'aléas aussi qui ont été rencontrés lors du chantier qui étaient des travaux non prévus initialement, mais qui sont indispensables à la finalisation de ce même chantier pour un montant de 49 939,01 euros. Donc, ça fait un ensemble de prestations qui entraîne un surcoût de 261 952,01 euros hors taxe. Bien entendu toutes les modifications que je viens de dénoncer feront l'objet d'avenants autonomes ; en sachant que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 novembre a émis un avis favorable sur ces modifications. Concernant l'approbation des avenants à passer aux marchés de travaux, je ne vais peut-être pas vous faire toute la liste des travaux qui sont concernés sachant qu'il y a 2 avenants qui illustrent ce budget supplémentaire qui ont été votés dans le cadre du projet dont je vous en rappelle le montant global qui était de 1 600 000 euros l'ensemble des prestations a entraîné un surcoût de 323 087,43 euros. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur ces modifications. Et enfin, un avenant qui est à passer à la convention de maîtrise d'ouvrage avec une reprise d'études techniques générales, une révision de coûts de travaux et de construction d'ouvrages et une adaptation de coûts d'honoraires pour un avenant de 3 600 euros hors taxes. Voilà donc, encore une fois j'insiste l'année 2022 - on ne cesse de le répéter - a connu de fortes augmentations des coûts de construction, ainsi qu'une pénurie de matières premières d'où la flambée des indices des prix à la construction. Voilà pour rapidement présenter ces différents avenants dans le cadre de notre marché.

M. le Président. - Merci. Alors, est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je mette aux voix ces 3 délibérations. M. LANDRE, oui.

M. Charles LANDRE. - Simplement pour préciser qu'en cohérence avec la dernière fois je voterai contre ces 3 délibérations.

M. le Président. - Oui, je m'en doutais un peu. Merci. Donc pas d'autres prises de parole ? Non. Très bien. Je mets aux voix. Donc des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Donc 2 voix contre. Pour ? Merci.

Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer au marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil décide :

- *d'approuver les modifications au marché de maîtrise d'œuvre conclu par la SPLAAD, pour le compte de la Communauté Urbaine, avec le groupement de maîtrise d'œuvre constitué de la SARL NOVEMBRE, agissant en qualité de mandataire solidaire, domiciliée 21 rue du Faubourg Saint Antoine – 75011 PARIS, de CET INGENIERIE LYON, domiciliée 3 place Pierre Renaudel – 69003 LYON, de la Société PACK INGENIERIE, domiciliée 30 quai Perrache – CS 10150 – 69286 LYON CEDEX 02, de la Société ERGO Conseil et Aménagement, domiciliée 40 chemin du gigot – 38340 VOREPPE et de la SAS ALTIA domiciliée 5 rue de Cléry – 75002 PARIS, dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments destinés à accueillir un technopole sur la commune du Creusot ;*
- *d'autoriser la SPLAAD, maître d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM, à signer :*

- L'avenant n° 2 relatif à l'ajustement des honoraires des missions de la DET (direction de l'exécution des travaux) et OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) suite prolongation du chantier, pour un montant total de 132 013 € HT ;
 - L'avenant n°3 relatif à la régularisation de la mission Esquisse / APS – concours, pour un montant de 80 000 € HT ;
 - L'avenant n°4 relatif à la prise en compte du traitement des travaux modificatifs et des aléas et découvertes rencontrés sur le chantier qui ont nécessité des travaux non prévus initialement, mais nécessaires à la bonne finalisation du chantier, pour un montant total de 49 939,01 € HT ;
- Soit un montant total de 261 952,01 € HT ;
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.
- Observations : Adoption à la majorité.

Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer aux marchés de travaux

Le conseil décide :

- d'approuver les modifications aux marchés de travaux conclus dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments destinés à accueillir un technopole sur la commune du Creusot par la SPLAAD, pour le compte de la Communauté Urbaine :
 - Modification n° 3 au marché n°20CTX002, lot 2 : Installation de chantier – Démolitions – Gros Œuvre, conclu avec le groupement composé de l'entreprise P.B.T.P. (mandataire), domiciliée Avenue des Ferrançins - 71210 TORCY et de la société SOBRAPI ISOLATION, domiciliée ZAC de la Cambuse – 736 rue de Revermont – 01440 VIRIAT, pour un montant 43 639,75 € HT ;
 - Modification n° 2 au marché n°20CTX003, lot 3 : Charpente métallique, conclu avec SCOP CABROL, domiciliée, ZI Bonnetcombe – 6 Rue de la Ferronnerie – 81200 MAZAMET, pour un montant de 33 651,99 € HT ;
 - Modification n°2 au marché n°20CTX006, lot 6 : Menuiseries Extérieures – Occultations – Serrurerie, conclu avec ALKIMIA Sarl, domiciliée 8 Rue Nourissat – BP 47044 – 21070 DIJON CEDEX, pour un montant de 20 795,00 € HT ;
 - Modification n°2 au marché n°20CTX007, lot 7 : Cloisons – Doublages – Plafonnages, conclu avec BONGLET SAS, domiciliée 1840 Route de Besancon, 39000 LONS LE SAUNIER, pour un montant de 100 510,08 € HT ;
 - Modification n°2 au marché n°20CTX008, lot 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier – Gradins, conclu avec PM INDUSTRIE SAS, domiciliée 17 Rue de la Brot – 21000 DIJON, pour un montant de 8 392,76 € HT ;
 - Modification n°2 au marché n°20CTX009, lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Désenfumage, conclu avec le groupement composé des entreprises KLEIN SAS (Mandataire), domiciliée 26 Rue du Professeur Louis Neel – 21600 LONGVIC, BET BATHY, domiciliée 60 Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENOVE, ADPR Sarl, domiciliée 3 Rue du Point du Jour – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, pour un montant de 10 313,43 € HT ;
 - Modification n°2 au marché n°20CTX010, lot 10 : Électricité, conclu avec DROZ & Cie SA, domiciliée 8 Rue Etienne Dolet – 21000 DIJON, pour un montant de 55 466,66 € HT ;
 - Modification n°2 marché n°20CTX011, lot 11 : Revêtements de sols – Peintures, conclu avec BONGLET SAS, domiciliée 1840 Route de Besancon – 39000 LONS LE SAUNIER, pour un montant de 9 747,26 € HT ;
 - Modification n°2 au marché n°20CTX013, lot 13 : VRD-Espaces verts, conclu avec le groupement composé des entreprises SNTPAM (Mandataire), domiciliée « La Prairie » – 71710 SAINT SYMPHORIEN DE MARMAGNE et SCOP SA PARCS & SPORTS, domiciliée 7 Rue Jean Mermoz – BP 70 – 69684 CHASSIEU CEDEX, pour un montant de 40 570,50 € HT ;

Soit un montant global de 323 087,43 € HT ;

 - d'autoriser la SPLAAD, maître d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM, à signer les modifications à ces marchés de travaux ;
 - d'imputer la dépense sur le budget correspondant.
- Observations : Adoption à la majorité.

Technopôle hub&go - Approbation de l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Le conseil décide :

- d'approuver le contenu de l'avenant n°2 à la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu avec la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), 40 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, cet avenant portant la rémunération totale de la SPLAAD à 245 522,50 euros Hors Taxes ;
- d'autoriser la Président de la Communauté Urbaine à signer le dit avenant ;
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à la majorité.

4. Convention d'objectifs CUCM et Nuclear Valley

M. le Président. - Nous passons ensuite à la convention d'objectifs avec Nuclear Valley. Je vais la présenter en l'absence de Jean-Claude LAGRANGE. C'est une convention d'objectifs dont vous avez déjà entendu parler bien entendu entre la Communauté et Nuclear Valley. Rappeler que Nuclear Valley, c'est l'émanation du PNB puisqu'avant c'était le PNB - Pôle nucléaire de Bourgogne. C'est en 2017 que ça a basculé sur Nuclear Valley qui est un pôle de compétitivité. Et puis en 2021 est arrivé un nouveau financeur public, le ministère de la défense notamment, et donc le pôle dorénavant a aussi pour mission d'animer la communauté Défense en régions Bourgogne Franche-Comté, et Auvergne Rhône-Alpes. Et je le rappelle, parce que c'est important, il est le seul pôle de compétitivité labellisé par l'Etat qui est dédié au nucléaire. Pas le seul pôle de compétitivité, mais le seul dédié au nucléaire pour que les choses soient claires. Et il y a 410 membres dans ce pôle, donc c'est un pôle extrêmement important. Nous travaillons beaucoup avec le PNB sur des projets là aussi importants. Comme vous avez pu le constater, un projet qui va bientôt aboutir notamment qui est important parce que je l'ai déjà évoqué avec vous qui concerne la métallurgie des poudres par exemple avec le projet Calypso, c'est aussi avec Nuclear Valley. Mais je pourrais parler également de ce qui est en train de se passer avec Framatome et cetera. Voilà ce que je peux vous dire. Je ne vais pas tout vous détailler parce que les missions de Nuclear Valley vous les avez dans la délibération et vous les connaissez, mais simplement pour continuer de travailler et de fonctionner avec ce pôle de compétitivité Nuclear Valley, nous proposons d'attribuer une subvention de 22 000 euros dans le cadre d'une convention pour 2023. Voilà. Pas de prise de parole ? Non. Des personnes qui ne - alors attendez est-ce qu'il y a une prise illégale d'intérêt ? Oui. Non il n'est pas là. Donc, c'est Jeremy PINTO, mais il n'est pas là. Donc des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent qui sont contre, pour, merci unanimité.

Convention d'objectifs CUCM et Nuclear Valley

Le conseil décide :

- d'approuver la convention entre le pôle Nuclear Valley et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 000 € attribuée au pôle Nuclear Valley pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs ;
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jérémy PINTO intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président. - Nous avons ensuite une subvention pour Le Creusot initiatives. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Oui vous savez que l'association... Pardon.

M. le Président. - Oui, ils sont bons élèves, donc Bernard DURAND, Sébastien GANE, Barbara SARANDAO et Jocelyne BLONDEAU sortent de la salle. On s'y perd un peu avec ces prises illégales d'intérêt. Il faut être extrêmement attentifs. Daniel.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, oui, l'association Creusot initiatives a pour objet l'organisation et la planification de manifestations sur la ville du Creusot. Elle organise entre autres la foire du Creusot qui permet aux exposants du territoire et bien au-delà aussi de proposer une vitrine commerciale diversifiée aux visiteurs. Peut-être rappeler que la dernière édition a quand même réuni 180 exposants dont 60% sont issus du territoire, et ça a quand même amené 30 000 visiteurs, ce qui n'est pas une mince affaire. Donc, félicitations pour ce développement de l'activité économique et puis toutes les importantes retombées pour les exposants. Pour cette organisation en 2023 de la Foire du Creusot, Le Creusot initiatives a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 26 000 euros. Vous savez qu'au titre du budget primitif 2023 le principe du versement de cette subvention à Le Creusot initiatives a été acté par le conseil communautaire, mais, compte tenu de l'importance du montant de cette subvention, les modalités de versement vont être formalisées dans une convention d'objectifs que vous avez ici joint en annexe. Il fallait qu'on repasse cela au Conseil de ce soir en vous précisant que cette convention d'objectifs venait à l'aplomb de la subvention votée.

M. le Président. - Et bien merci. Des prises de parole ? Oui M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui, je vais le redire mais cela concerne d'autres associations sur le territoire communautaire... Moi j'aimerais bien que lorsqu'on attribue une subvention - alors cela peut se faire au moment du budget primitif puisqu'elle était déjà inscrite nous ayons... ou au moment de la signature et la convention - nous ayons ce qui est indiqué dans la convention, c'est à dire le bilan et le compte de résultats détaillés de l'exercice précédent, le compte d'emploi de la subvention et le rapport d'activité de l'association. Cela ne me semble pas être des documents extrêmement compliqués à fournir en annexe sur la tablette et ça permettrait à l'ensemble des conseillers communautaires - pas simplement j'insiste pour Le Creusot initiatives mais pour toutes les structures qui seraient dans cette situation - de pouvoir voter ces délibérations en étant parfaitement éclairés.

M. le Président. - Oui, de toutes façons, ces données elles sont consultables, elles sont publiques donc vous pouvez consulter. Alors moi je n'ai rien contre à mettre bien entendu en annexe, sauf que je vous alerte sur un sujet quand même, c'est que comme on vote le budget en décembre pour beaucoup d'associations, elles n'ont pas encore clôturé leur exercice, et donc c'est compliqué pour elle d'afficher dès le mois de décembre de l'année le compte de résultat. Et c'est pour ça, d'ailleurs, que souvent ça ne l'est pas, parce que quand on vote le budget en mars ou avril ce qui est le cas dans certaines communes, c'est beaucoup plus simple et encore parce que parfois là on a encore des difficultés à obtenir les documents. Mais, encore une fois, c'est des documents que l'on peut diffuser aux conseillers communautaires ou aux conseillers municipaux quand on est maire. Je dis juste la difficulté pour certaines associations de pouvoir le faire au niveau comptable. Voilà, donc ce n'est pas qu'on ne veut pas, mais c'est un petit peu compliqué au moment du vote du budget en décembre et on peut toujours de toutes façons même si ce n'est pas en décembre, vous faire parvenir à votre demande telle ou telle résultat d'exercice pour telle ou telle association que nous avons subventionnée sans aucune difficulté.

Merci. Alors, je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter en dehors des personnes qui sont sorties ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Peut-être faire rentrer nos collègues

Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention -
Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et l'association Le Creusot Initiatives ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec Creusot Initiatives, eu égard au montant de la subvention ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, nature 6574.*

Observations : Etant précisé que M. Bernard DURAND, M. Sébastien GANE, Madame Barbara SARANDAO et Madame Jocelyne BLONDEAU intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. CIRY-LE-NOBLE - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°542 à SNCF Réseau - Ancien bâtiment Agri Sud Est

M. le Président.- Nous avons ensuite l'acquisition d'une parcelle pour un ancien bâtiment à Ciry-le-Noble. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci M. le Président. Il s'agit effectivement d'acquérir de la société SNCF Réseau une parcelle de terrain à Ciry-le-Noble. Cette parcelle a une superficie de 2153 mètres carrés détachés d'un grand terrain de 22 000 mètres carrés environ sur lequel se trouve l'ancien bâtiment Agri sud-est. La commune de Ciry-le-Noble nous a sollicité pour effectuer l'acquisition, puisque nous sommes compétents pour ce qui est du droit de préemption urbain. L'objectif pour la commune de Ciry-le-Noble, lorsqu'on lui aura rétrocédé ce bien, c'est un projet à but commercial qui viendrait compléter l'offre commerciale déjà présente dans ce secteur et ainsi participerait à la redynamisation du centre bourg de Ciry-le-Noble. Le prix sur lequel nous nous sommes mis d'accord, c'est soixante-quatre mille six cents euros net, plus des frais de divisions parcellaires d'un montant de 1437,36 euros. Il sera nécessaire également de constituer une servitude de clôture afin de protéger le domaine public ferroviaire restant. Vous avez en annexe de la délibération l'avis des Domaines, ainsi que la délibération du conseil municipal de Ciry concernant l'accord de principe pour cet achat. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'acquérir cette parcelle de terrain à Ciry-le-Noble aux conditions que je viens de vous exposer et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer l'acte juridique lié à cette question avec le notaire.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prises de paroles ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

CIRY-LE-NOBLE - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°542 à SNCF Réseau - Ancien bâtiment Agri Sud Est

Le conseil décide :

- *d'acquérir de la société SNCF Réseau, la parcelle de terrain cadastrée section AO n°542, pour une superficie de 2 153 m²;*
- *de fixer le prix de cette acquisition à 64 600 €, augmenté du remboursement des frais de division parcellaire à hauteur de 1437,36 € ;*
- *de constituer une servitude de clôture de type défensif pour protéger le domaine public ferroviaire restant ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte*

authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, rédigé par Maître Anne-Julie LE DORE, notaire à la SARL NOTAIRES FOCH, 69006 LYON, choisie par la société SNCF Réseau, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté Urbaine ;

- *de prélever la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°392 et n°393 pour implantation d'activités économiques

M. le Président. - Une autre acquisition qui concerne le boulevard de l'industrie. On est un certain nombre à sortir, outre moi-même, Jean-Claude LAGRANGE qui n'est pas là, Daniel MEUNIER, Jean-Marc FRIZOT, Philippe PRIET, Lionel DUPARAY, Barbara SARANDAO, Marie-Claude JARROT elle n'est pas là, Laetitia MARTINEZ non plus. C'est un principe de précaution, vous verrez dans la délibération puisqu'il y a une hypothèse d'acquisition qui peut être faite indirectement par la SEMCIB. C'est pour ça, comme on est à la SEMCIB, on préfère sortir. Je redonne donc la parole à Frédéric LEMOINE pour présenter.

Mme Frédérique LEMOINE. - Merci. Chers collègues c'est une question qui avait déjà été traitée lors du Conseil du 28 juin dernier et qui concernait l'acquisition de parcelles de terrain en nature d'ancienne plate-forme industrielle mieux connue sous le nom de Feux de verses. Il y a eu une erreur concernant le prix de vente. Il avait été mentionné dans la délibération 6 euros toutes taxes comprises le mètre carré au lieu en fait de 6 euros hors taxes le mètre carré, ce qui change le montant. La superficie exacte des parcelles à acquérir sera précisée par un document du géomètre expert. La superficie approximative, c'est 84 854 mètres carrés ; ce qui ferait un montant total approximatif de 509 124 euros hors taxes, plus la taxe donc sur la valeur la valeur ajoutée. Ce qui vous est donc proposé ce soir, et bien c'est d'abroger la délibération du conseil du 28 juin dernier et d'acquérir de la société AREVA les parcelles de terrain concernés aux conditions telles que je viens de vous les présenter, soit 6 euros hors taxes le mètre carré et non pas 6 euros toutes taxes comprises.

Mme Evelynne COUILLEROT - Bien, il s'agit d'une simple rectification. En fait, le rapport et la délibération, c'est la même chose. Donc elle s'il n'y a pas de remarques particulières, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne participent pas au vote ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Pour ? Je vous remercie pour cette unanimité et on peut rappeler le Président et les collègues pour la poursuite de l'examen des rapports, mais on a été très vite.

LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°392 et n°393 pour implantation d'activités économiques

Le conseil décide :

- *d'abroger la délibération n°23SGADL0088 en date du 28 juin 2023 ;*
- *d'acquérir de la Société AREVA, identifiée au SIREN sous le n° 712 054 923, dont le siège social est Tour AREVA, 1 place Jean Millier à COURBEVOIE (92 400), les parcelles de terrains cadastrées comme suit :*
 - BH n° 392 pour environ 45 385 m²*
 - BH n° 393 pour environ 39 469 m²*
 - Soit une superficie globale approximative de 84 854 m².*
- *de faire établir un document de modification du parcellaire cadastral par un Géomètre-Expert pour déterminer l'emprise exacte à acquérir ;*
- *De fixer le prix de cette cession à SIX EUROS H.T. (6 €) le mètre carré soit un montant approximatif de CINQ CENT NEUF MILLE CENT VINGT QUATRE EUROS (509 124.00 €), frais de TVA en sus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis*

- de vente formalisant l'accord des parties ; l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *de prélever, le cas échéant, la dépense sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Claude JARROT et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Signature avec la SPL Sud Bourgogne THD d'une convention de remboursement

M. le Président.- Très bien nous allons continuer avec cette fois-ci le développement territorial avec la signature avec la SPL Sud Bourgogne c'est le THD avec une convention de remboursement. Il faut que je sorte encore, je suis désolé, je suis rentré pour rien. Donc, Montserrat REYES elle n'est pas là. Philippe PIGEAU doit sortir également.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, effectivement il s'agit de la signature avec la SPL Sud Bourgogne de convention de remboursement. C'est une convention qui nous lie avec la SPL dans le cadre de l'exploitation des réseaux de fibres optiques depuis le 5 janvier 2021, la SPL est devenue délégataire de la CUCM et du Grand Chalon pour la gestion du réseau très haut débit. Initialement le Grand Chalon avait attribué le marché d'AMO à un groupement dans lequel étaient stipulées 3 tranches optionnelles qui devaient être transférées à la SPL, mais il s'avère que les 2 premières tranches optionnelles ont été exécutées avant la finalisation de l'avenant et puis réglées à parts égales entre les 2 collectivités. Donc ce dernier ne porte plus désormais que sur la 3ème tranche depuis le 7 décembre 2022. Il convient d'arrêter par convention le remboursement de la tranche 2 par la SPL aux 2 EPCI. C'est un remboursement qui s'élève à 45 322,48 euros répartis vous vous en doutez à parts égales aux 2 EPCI soit 22 661,24 euros chacun. Donc ces crédits après signature de la convention par le Président seront affectés au budget 2023. Voilà.

Y a -t-il des remarques ? Des questions ? Bien, je vous propose de passer au vote. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'oppose ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité, merci beaucoup. Nous pouvons rappeler nos collègues.

Signature avec la SPL Sud Bourgogne THD d'une convention de remboursement

Le conseil décide :

- *d'approuver la passation avec le Grand Chalon et la SPL Sud Bourgogne THD d'une convention permettant à cette dernière le versement à la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines de la somme de 22 661,24 € ;*
- *d'autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de remboursement avec la SPL Sud Bourgogne THD afin de permettre à cette dernière le versement à la Communauté Urbaine de la somme de 22 661,24 €. Ces crédits seront inscrits sur la ligne 70878 020 du budget 2023.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur David MARTI et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Cession de l'exposition "La Commune, Le Creusot, 1871"

M. le Président.- Alors je passe la parole à Cyril GOMET pour la cession de l'exposition La Commune Le Creusot 1871.

M. Cyril GOMET.- Merci M. le Président. Donc comme vient de l'indiquer le Président, l'exposition « La Commune Le Creusot 1871 » a été récemment démontée. La plupart du temps à la fin d'une exposition, les éléments, hormis les éléments recyclables, la plupart des choses sont ou remises ou détruites. Nous avons été saisis par une association qui a souhaité récupérer le contenu de cette exposition dans un but pédagogique. Donc, il vous est demandé ce soir de bien vouloir, pardon, d'autoriser la collectivité à céder à titre gratuit ces éléments à cette association.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole ? Questions ? Oui, M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, oui, cette délibération m'a interrogé parce qu'on parle d'une association qui a été créée le 2 juin, c'est ça si j'ai bien compris le 2 juin 2023, pour laquelle on n'a aucune information, on ne sait pas qui est le président, quel est le bureau, je pense que ça aurait été la moindre des choses de le préciser d'autant plus qu'on parle d'éléments d'exposition qui sont cédés par l'Écomusée à une association nouvellement créée alors qu'il me semble que précisément c'est le rôle de l'Ecomusée que de faire vivre l'histoire, de valoriser les éléments mineurs en tout cas en termes de temps autant que d'autres éléments de l'histoire du territoire. Donc d'abord je ne comprends pas bien l'intérêt pour l'Ecomusée de céder à une association dont - vous avez peut-être d'autres informations - mais dont nous ne savons rien dans cette délibération. Il faudrait connaître au moins ces éléments là et par ailleurs s'agissant d'une association nouvellement créée, il me semble que nous pourrions au moins savoir combien ladite exposition a coûté et quelle est la valorisation du don qui est effectué parce que finalement là on n'a aucune garantie quant à la façon dont ces éléments vont être valorisés, puisque j'imagine que cette association n'a pas de passé et nous ne savons pas à quel niveau et bien on l'aide puisqu'on lui fait quand même don d'une exposition qui j'imagine a eu un coût important pour l'Ecomusée dans un but de valorisation mais aussi d'une certaine manière en concourant j'allais presque dire en contradiction avec la mission de l'Ecomusée qui est plutôt de fédérer toutes les actions autour de la mémoire pour les réunir au sein de cette structure qu'est l'Ecomusée. Donc j'aimerais quand même que vous nous éclairiez sur ce qu'est cette association et pourquoi au bout de 4 mois d'existence on lui fait don d'une exposition.

M. Cyril GOMET.- Oui et bien cela va être très court. Je vous invite à venir visiter avec moi les collections de l'Ecomusée, parce que si on se met à garder toutes les expositions que l'on démonte je pense qu'on va devoir construire un autre bâtiment. Ça, c'était pour la boutade. Pour ce qui est de la nouvelle association, je ne les ai pas rencontrés personnellement, mais je pense que nous pourrions en reparler dans une autre enceinte puisque je crois savoir qu'ils vont solliciter la ville du Creusot sur un autre sujet donc nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

M. le Président.- J'apporte un élément de précision puisque, pour rejoindre ce que dit Cyril GOMET, l'Ecomusée c'est à peu près 50 000 pièces. Après, je rappelle que le recollement qui a commencé il y a plus de 3 ans est à peine terminé, que maintenant on doit stocker dans le nouveau bâtiment les collections. Le fait de la session, c'est aussi que nous considérons que cette association, elle, fera vivre l'exposition, en tout cas ces œuvres, bien plus que l'Écomusée qui lui a tellement, tellement, tellement de choses à faire en attendant la nouvelle muséographie et après avec la nouvelle muséographie. Donc, ce sont ces raisons-là qui nous ont poussé aussi à dire c'est une belle exposition qui a attiré quand même du monde, une association s'est constituée et je les ai rencontrés, je les ai rencontrés, ils sont venus me voir, donc il y a un bureau, c'est une association normalement constituée. Le fait qu'elle n'ait que 4 mois d'existence ne lui apporte pas plus ou moins de qualité que les autres mais elle s'est créée cette association, on vous donnera les statuts si vous le souhaitez, vous pouvez les demander à la préfecture également, il y a aucun problème. Mais voilà à un moment donné si on veut faire vivre certaines expositions en dehors de l'Ecomusée et éviter d'avoir encore plus de pièces à stocker, il faut aussi faire confiance aux

associations qui se montrent, elles avec l'envie de le faire. Voilà tout simplement. Merci alors je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Pardon 2 contre. Deux contre.

M. Charles LANDRE.- Je voudrais quand même préciser qu'à la lecture de la délibération et après vos réponses, on nous demande donc de verser un concours en nature à une association, qui est nouvellement créée et dont vous ne précisez rien, sinon le fait que vous les ayez rencontrés et je ne nie pas le fait qu'elle existe. Je rappelle que dans de nombreuses assemblées délibérantes, notamment communales, nous avons dit que le principe du versement d'une subvention intervenait souvent au bout de un ou deux exercices ce qui permettait de vérifier la façon dont l'association était gérée. Et donc là je trouve que le fait que vous ne fournissiez pas les éléments supplémentaires alors même que je le dis cela rentre dans les missions de l'Ecomusée, cela va m'inciter à voter contre cette délibération car je pense que c'est un sujet qui peut mériter valorisation et développement On ne peut quand même pas faire voter 71 conseillers totalement à l'aveugle comme ce soir sur une association qui a quelques mois d'existence, qui ne sollicite pas une subvention mais c'est quand même un concours en nature et un concours important.

M. le Président.- Oui et bien je vais vous répéter ce que j'ai dit. Donc je ne vais pas non plus m'éterniser. Encore une fois il ne s'agit pas d'une subvention, il s'agit d'un don, mais ce n'est pas la première fois que l'Écomusée fait des dons. Ce n'est pas la première fois que l'Écomusée fait des dons à des associations à un moment donné qui elles souhaitent faire vivre certaines pièces ou exposition, c'est tout. Voilà ça nous paraît logique. Encore une fois je les ai rencontrés, donc c'est une association qui existe. J'ai rencontré ces personnes. Demandez tous les renseignements que vous voulez à la préfecture qui vous les fournira sur cette association. Ecoutez, moi je préfère voir des pièces de collection quelles qu'elles soient et quelle que soit la valeur qu'elles aient et qui vivent à un moment donné et qu'on puisse faire vivre, plutôt qu'elles soient stockées pendant des années dans un endroit et que personne ne puisse en profiter et en plus ça reviendra moins cher à la Communauté Urbaine et à l'Ecomusée en l'occurrence parce qu'il n'y aura pas l'entretien, le stockage, etc etc. Ecoutez bon moi j'entends que vous ne souhaitiez pas le voter, on en prend acte, vous assumez mais il n'y a rien, il n'y a rien d'extravagant dans ce qui est proposé ce soir. Donc 2 contre. Pour ? Je vous remercie.

Cession de l'exposition "La Commune, Le Creusot, 1871"

Le conseil décide :

- *D'autoriser la cession à titre gratuit de l'exposition « La Commune, Le Creusot, 1871 » à l'association « 26 mars 1871, Le Creusot » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.*

Observations : Adoption à la majorité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

M. le Président.- Nous passons en ensuite au développement durable avec le règlement de collecte des déchets ménagers. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui cette proposition de règlement qui nous est faite c'est suite au travail qui avait été mené en janvier notamment avec plusieurs rencontres avec les acteurs du territoire que ce soient les chambres consulaires, la Chambre des métiers, l'artisanat, l'industrie, les associations de consommateurs, les bailleurs sociaux, les structures d'insertion et des élus communaux.

En fait le travail amené à faire évoluer notre règlement et aussi à tenir compte des évolutions réglementaires notamment la loi AGEC et aussi de ce qu'on a voté en octobre 2022, notre... notre plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Donc pour tenir compte de tous ces éléments là nous faisons évoluer le règlement, ce qui permet aussi de rappeler les différents types de déchets - qu'est ce qui est accepté dans les ordures ménagères résiduelles c'est à dire le bac noirs - qu'est ce qu'on met dans le bac jaune. En fait, c'est une façon de définir un peu plus précisément tout ce qui concernent les déchets. Donc c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Je vais juste profiter que j'ai la parole pour vous dire que sur vos tables vous avez une petite plaquette qui est fournie par le SMET concernant le futur centre de tri. C'est une plaquette qualitative qui a été en fait tirée à un nombre limité d'exemplaires, puisqu'elle est à destination des élus. Je rappelle que le SMET rassemble des collectivités, des EPCI et des syndicats de collecte. Tous les élus du SMET ont besoin d'être mis à niveau par rapport à cette information, donc c'est une plaquette qui est à destination des élus et qui n'est pas à destination du grand public. Elle est qualitative, mais en tirage très limité.

M. le Président.- Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ? Non, il n'y en a pas, attendez que je retrouve mes papiers. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le conseil décide :

- *de rendre un avis favorable à l'adoption par la Président de la Communauté Urbaine d'un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers, sur la base du projet ci-joint.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2202102PRP

M. le Président.- Nous passons après à une délibération qui concerne l'évacuation et le traitement des déchets issus des déchetteries de la communauté. C'est le lot en fait qu'il faut attribuer. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pardon qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2202102PRP

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation de signer la modification n°1 à l'accord-cadre 2202102PRP – Lot 2 conclu avec la société JURA RECYCLAGE ;*
- *D'appliquer le nouveau bordereau des prix à partir du mois correspondant à la notification de cette modification.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Usine de Torcy - Convention de gestion des communs SMET71

M. le Président.- La convention de gestion des communs avec le SMET 71. Je vais laisser Daniel MEUNIER la présenter. Doivent sortir David MARTI, Jean-François JAUNET, Evelyne COUILLEROT, Philippe PIGEAU, Christophe DUMONT, Armando DE ABREU et Marie-Claude JARROT pour ceux qui sont présents.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, chers collègues concernant cette convention de gestion des communs avec SMET 71. Vous savez, on ne va pas revenir sur l'historique qui est le site des déchets ménagers Torcy qui a subi quelques évolutions notables avec la répartition des déchets entre la partie qui est la partie gérée par la CUCM et puis on a désormais une partie qui est gérée par le SMET 71. Donc grosso modo sur la partie qui est gérée par la CUCM, on a l'accueil et le transfert des ordures ménagères. Ce sont des ordures ménagères résiduelles. Nous avons aussi l'accueil et le transfert des emballages en verre et puis l'accueil et le compostage des déchets verts.

Et puis d'un autre côté il y a toute la partie qui est gérée par le SMET 71, et là on a une réalisation du nouveau centre de tri qui est un tri automatisé des déchets d'emballage qui sont des déchets d'emballages recyclables de l'ensemble alors bien entendu de l'ensemble des adhérents du SMET du nord du site et puis du sud de la Côte d'Or. Bon, alors c'est une répartition qui a été actée entre la CUCM et puis le SMET 71, il n'empêche qu'il subsiste quand même des espaces communs qui sont utilisés à la fois par la CUCM et par le SMET. Donc il apparaît très souhaitable que, sous la forme d'une convention d'exploitation, soit faite sous une responsabilité unique et puis que la répartition du traitement de ces déchets se fasse en fonction des impacts qui vont être générés. Tout cela dans un souci de transparence tant en termes de finance, mais aussi en termes de responsabilité. Voilà, il s'agit pour nous d'acter cette convention entre la CUCM et le SMET pour plus de transparence au niveau financier et j'insiste des responsabilités de chacun.

Voilà rapidement présentée la convention que nous avons à adopter pour que le traitement de nos déchets continue de se faire de manière harmonieuse. Des remarques ? Des demandes ? Bien je vous propose de mettre cette convention au vote. Donc qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Des contres ? Pour ? Unanimité je vous remercie et nous rappelons nos collègues.

Usine de Torcy - Convention de gestion des communs SMET71

Le conseil décide :

- d'émettre un avis favorable sur la convention ci-jointe ;
- d'autoriser le Président ou l'élu délégué à signer la présente convention et les documents qui en découleraient.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur David MARTI, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Armando DE ABREU et Madame Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Voilà, je reviens un instant sur la petite plaquette qui évoquait Jean-François. Enfin, pas sur la plaque elle-même, mais sur ce qui est écrit dedans, parce que ça renvoie au débat qu'on a eu au moment du DOB sur les investissements. Juste rappeler que c'est le fruit du travail de la Communauté Urbaine, avec CMR et le SMET qui fait que quand même nous allons avoir pas moins de 23 millions d'investissements sur le territoire 23 millions d'investissements sur le territoire qui vont bénéficier au territoire et qui ne coûtent rien à la Communauté, puisque ce sont des investissements qui ne sont pas portés pour la Communauté. Je tiens à le dire quand même parce que il y a les investissements que nous faisons et puis il y a le fruit du travail que nous faisons avec d'autres territoires qui sont voisins c'est le cas avec le SMET, des organismes qui quand même pour le territoire sont pas neutres. 23 millions d'euros ce n'est pas une paille. Ça veut dire du travail pour les entreprises locales parce que ça va des entreprises locales qui vont y travailler et puis des investissements quand on voit ce que va devenir le centre de tri on peut on peut quand même collectivement s'en réjouir, me semble-t-il et je tiens à remercier à cette occasion le vice-président Jean-François JAUNET qui a beaucoup travaillé sur ce sujet-là avec ses homologues du SMET bien entendu.

VII - PROXIMITE

1. Transport urbain : règlement du réseau de transports urbains monRéZO avec effet au 1er janvier 2024

M. le Président.- Voilà, dernier sujet proximité. Les transports urbains C'est le règlement du réseau tout simplement. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Transport urbain : règlement du réseau de transports urbains monRéZO avec effet au 1er janvier 2024

Le conseil décide :

- *de valider le règlement du réseau de transports urbains monRéZO ;*
- *de fixer la date d'effet à partir du 1^{er} janvier 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux

M. le Président.- Et le dernier rapport avec présentation par Yohann CASSIER qui est l'attribution des fonds de concours chemins ruraux.

M. Yohann CASSIER.- Merci Président. Dans une logique de solidarité communautaire, la CUCM a adopté un règlement destiné à définir les modalités d'attribution des fonds de concours relatifs à l'entretien des chemins ruraux réalisés par les communes. Les communes déposent ainsi un dossier auprès de la commission "entretien des chemins ruraux", laquelle vérifie, étudie les dossiers, les instruit et émet un avis en proposant pour chaque opération un montant proportionnel à l'opération. Lors de ces réunions, la commission a émis un avis favorable sur les projets suivants : donc pour la commune d'Essertenne, il vous est proposé d'accorder un fonds de 1 906,99 et de 5 118,01. Pour la commune d'Ecuisses, un fonds à hauteur de 946 euros. Pour la commune de Gourdon, un fonds à hauteur de 15 130 euros. Pour la commune de Perrecy-les-Forges, un fonds pour 3 518 euros et 216 euros. Pour la commune des Bizots, un fonds de 7 009 euros. Pour la commune Montcenis, 2 112 euros. Pour la commune de Montcenis une nouvelle fois 2 002 euros. Pour la commune de Saint-Pierre de Varenne, 3 500 euros. Pour la commune de Perreuil, 709,20 euros et 1 545,80. Pour la commune de Saint-Firmin 4 882 euros. Pour la commune de Morey, 9 128 euros. Pour la commune de Saint Symphorien de Marmagne 9 868 euros. Pour la commune de Charmoy, 4 311 euros. Pour la commune de Gourdon, 2 615,84. Pour la commune de Pouilloux 497,5 et pour la commune de Marmagne 2 182,5. Et une nouvelle fois 2 181,5. Donc il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des fonds de concours tel que présentés dans ce rapport.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Des prises de parole avant vote. Je n'en vois pas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Et bien nous sommes arrivés au terme de notre conseil mes chers collègues vous souhaitez une bonne soirée. Pour ceux qui le peuvent comme d'habitude nous pouvons de nous retrouver au fond de la salle pour boire un verre et puis manger un petit peu. Merci beaucoup.

Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

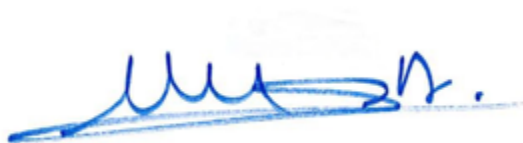
Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45)

David MARTI

Président



Philippe PRIET

Secrétaire de Séance

